

“

Rien, jamais,
n'abolit notre
enfance.*

”





La CASDEN s'implique pour les droits de l'enfant, et vous présente le projet de Gilles Porte.



Le 20 novembre 2009, la France et la communauté internationale ont fêté le 20ème anniversaire de la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**. Un texte international adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies qui affirme la volonté des États d'assurer la protection de l'enfant et de le reconnaître comme un sujet de droits.

La CASDEN a choisi de célébrer cet événement au travers de son rapport annuel 2009.

La CASDEN est membre de **Solidarité Laïque** et participe à de nombreuses actions en faveur des enfants, en particulier sur le plan pédagogique.

Les programmes en France et dans le monde de Solidarité Laïque sont fondés sur le principe de l'accès aux droits fondamentaux :

- le droit à l'éducation pour tous
- le droit à l'alimentation et à la santé,
- le droit à la citoyenneté, à la liberté d'expression et à la démocratie
- la lutte contre les exclusions et discriminations
- les aides d'urgences en cas de catastrophes naturelles ou de conflits armés.

De la découverte du travail à l'école de sa fille Syrine, naît l'idée de **Gilles Porte** d'un projet qui allie le dessin et la photographie. Le principe est de demander à un enfant de se dessiner à l'aide d'un crayon blanc sur une feuille noire, de photographier cet enfant et de disposer la photo en regard de son autoportrait.

Dans un premier temps, le projet SIMV (Syrine, Ibrahim, Malo, Valentin et tous les autres) voit le jour à Paris puis l'expérience s'étend à l'Afrique. Soutenu par plusieurs ONG, Gilles Porte entreprend un tour du monde de 32 pays. Des milliers d'images et de dessins recueillis naissent un livre, une trentaine d'expositions en France et à l'étranger, un dossier pédagogique et des films. Un long métrage sera présenté au Festival de Cannes en 2010.

La CASDEN a le plaisir de vous présenter un extrait de ces portraits-autoportraits et vous invite, d'un chapitre à l'autre, à voyager sur la planète des enfants.

Sommaire



Édito du Président	5
Présentation de la CASDEN Banque Populaire	7
Rapport du Président du Conseil d'Administration	11
Rapport de gestion, éléments de contexte	15
Rapport de gestion, éléments financiers	19
Rapport de gestion, relations humaines	29
Rapport de gestion, développement durable	30
Comptes Consolidés	35
Annexe aux Comptes Consolidés	39
Comptes Sociaux	87
Résolutions	93
Rapport des commissaires aux comptes	97



“

la CASDEN n'oublie pas que sa seule finalité, c'est d'apporter des services de qualité à celles et ceux à qui elle appartient, ses Sociétaires...

”



Édito du Président



2009, an I d'une nouvelle histoire...

Après avoir connu les affres d'une crise financière d'une intensité jamais atteinte dans l'histoire, l'année 2008 s'était achevée dans un climat de désordre général et de méfiance profonde vis-à-vis de tous les établissements financiers.

En France, Natixis, issue de la fusion de Natexis et d'Ixis n'échappait pas à la crise et était même particulièrement touchée. C'est dans ce contexte que les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne décidaient d'unir leurs forces et leur destin en créant un organe central commun aux deux réseaux...

C'est chose faite depuis le 31 juillet 2009. Les 17 Caisses d'Épargne et les 20 Banques Populaires dont la CASDEN sont affiliées à un nouvel organe central, dénommé BPCE.

Principale novation, une solidarité financière à plusieurs niveaux assure, grâce à une plus grande mutualisation, la sécurité de tous les établissements affiliés au nouvel ensemble. Mais pour la CASDEN, les accords qui l'unissaient à la Banque Fédérale des Banques Populaires demeurent. Ils ont été

transférés à BPCE sans altérer les termes du protocole qui régit son fonctionnement avec le réseau des Banques Populaires. La CASDEN conserve sa position singulière et originale puisqu'elle est à la fois Banque Populaire et partenaire des Banques Populaires. La CASDEN conserve son indépendance. Le mode d'organisation et la gouvernance de notre coopérative demeurent. En tant que co-contractant, la CASDEN ne peut se voir appliquer unilatéralement des décisions relatives à son partenariat avec les Banques Populaires.

Néanmoins, demain ne sera jamais plus comme avant. Une page est tournée et 2009 restera sans doute dans les mémoires comme l'an I d'une nouvelle histoire. Cette histoire est à écrire au sein d'un grand groupe coopératif, second groupe bancaire français. Mais plus important que le groupe auquel elle est affiliée, la CASDEN n'oublie pas que sa seule finalité, c'est d'apporter des services de qualité à celles et ceux à qui elle appartient, ses Sociétaires...

Pierre Desvergnès
Président de la CASDEN BANQUE POPULAIRE



France

Le système éducatif français s'est considérablement démocratisé durant le xx^e siècle.

Depuis 1959 (réforme Berthoin), l'instruction y est obligatoire de 6 à 16 ans.

Les effectifs totaux d'élèves et d'étudiants atteignent 15 millions, c'est-à-dire qu'un quart de la population suit des études. Avec 66 milliards d'euros, le budget de l'Éducation Nationale représente 6,6 % du PIB de la France.

Alors que le niveau global d'étude des Français était très inférieur à celui de nombreux pays développés il y a encore quelques décennies, ce retard est en train de se combler. Si 59 % de la tranche d'âge 55-64ans a achevé une formation secondaire (Allemagne 84 %), 80 % des 25-35 ans y est parvenu (Allemagne 85 %). Alors que les 45-54 ans sont seulement 18 % en France

à avoir achevé des études tertiaires, ce taux grimpe à 38 % chez les 25-34 ans (Allemagne 23 %)*.

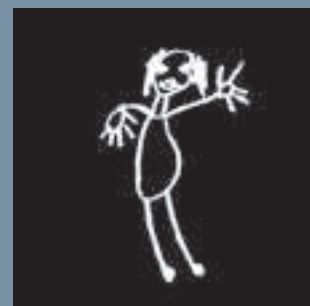
La France semble donc remporter son défi de massification de l'éducation, en particulier pour les études supérieures.

* Rapport de l'OCDE de 2006 « Regard sur l'éducation ».

Chiffres

Espérance de vie (2009)	81.00 ans
Taux de natalité (2009)	13.00 ‰
Indice de fécondité (2007)	2.00 enfants/femme
Taux de mortalité (2009)	8.50 ‰
Taux de mortalité infantile (2009)	3.60 ‰
Taux d'alphabétisation (2007)	100.00 %

Présentation CASDEN Banque Populaire



CASDEN Banque Populaire

La CASDEN Banque Populaire est la banque coopérative des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture, de leurs conjoints et des personnes morales dont l'activité est au service de l'Enseignement public ou de ses membres.

La CASDEN Banque Populaire a essentiellement une activité d'épargne, de crédit et de caution. Une particularité de son offre réside dans le fait que la tarification de ses crédits dépend directement de l'effort d'épargne préalable réalisé par le Sociétaire emprunteur.

Pour compléter et distribuer son offre, la CASDEN a noué un partenariat avec les établissements du réseau Banque Populaire. Ainsi les Sociétaires CASDEN peuvent bénéficier d'une réponse bancaire complète et cohérente avec leurs besoins.

Avec près d'un million deux cent mille Sociétaires, la CASDEN est la première banque du Réseau Banque Populaire.

Au 31 décembre 2009, le capital social de la CASDEN Banque Populaire s'élevait à 392.190.000 €. Il était constitué de 36.912.000 Parts Sociales d'une valeur nominale de 8,50 € détenues par ses Sociétaires pour un montant de 313.752.000 € et de Certificats Coopératifs d'Investissement pour une valeur de 78.438.000 €.

La CASDEN est affiliée à BPCE, nouvel organe central commun aux 17 Caisses d'Épargne et aux 20 Banques Populaires, créé en juillet 2009.

NOTA: La CASDEN Banque Populaire bénéficie des notations MOODY'S, Aa3 pour le long terme, P-1 pour le court-terme.





LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31.12.2009



**Président Directeur
Général**
Pierre DESVERGNES

Président du Conseil d'Administration PARNASSE
FINANCE
Vice Président du Conseil d'Administration GIE CCOMCEN
Membre du Conseil de Surveillance BPCE
Administrateur de la BANQUE MONETAIRE FINANCIERE
(BMF)
Administrateur de BANQUE POPULAIRE PARTICIPATIONS
Administrateur de PARNASSE MAIF
Administrateur de l'Union Mutualiste Retraite (UMR)
Administrateur NATIXIS ASSURANCES
Représentant permanent BPCE au Conseil de
Surveillance de FONCIA et Vice Président
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
au Conseil d'Administration de PARNASSE SERVICES
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
à la Présidence de SAS FINANCE
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
à la Présidence de SAS PARNASSE ESPACE 1
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
à la Présidence de SAS PARNASSE ESPACE 2
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
au Conseil de Surveillance de SCPI FRUCTI PIERRE
Gérant INTER PROMO



**Vice Président Directeur
Général Délégué**
Claude JECHOUX

Président du Conseil d'Administration PARNASSE
SERVICES
Vice Président du Conseil de Surveillance GAIA
Membre du Conseil de Surveillance SCPI FRUCTIPIERRE
Administrateur au Conseil d'Administration PARNASSE MAIF
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
au Conseil d'Administration de BANQUE MONETAIRE
ET FINANCIERE (BMF)
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
au Conseil de surveillance de BANQUE FRANCAISE
Représentant permanent SAS FINANCE à la gérance
de la SCI MONTORGUEIL- BACHAUMONT
Gérant INTER PROMO
Gérant de SGTI
Administrateur de l'Union Mutualiste Retraite (UMR)
Administrateur UMER
Administrateur MEPR



Président d'Honneur
Christian HÉBRARD

Président du Conseil d'Administration BANQUE
MONETAIRE ET FINANCIERE (BMF)
Président du Conseil de surveillance SCPI
FRUCTIREGIONS
Président du Conseil de surveillance SCPI FRUCTIPIERRE
Président du Conseil de surveillance SCPI BP RESIDENCE
PATRIMOINE
Vice Président du Conseil d'administration PARNASSE MAIF
Vice Président ARTS VOYAGES
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
au Conseil d'Administration de BICEC (Cameroun)
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
au Conseil d'Administration de PARNASSE FINANCE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Suite)



Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
au Conseil d'Administration de FILIA MAIF
Représentant permanent CASDEN Banque Populaire
au Conseil d'Administration de B.C.I (Congo)



Ali KASMI

Administrateur MAIF
Administrateur FILIA MAIF
Administrateur de l'UMER
Administrateur ATLANTIS

Administrateur Fonds MAIF pour l'Éducation

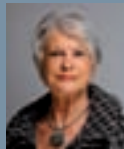


Vice-Président

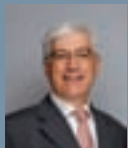
Jean Baptiste LE CORRE

Président d'ARTS ET VIE
Administrateur PARNASSE MAIF

Membre du Conseil de Surveillance SCPI FRUCTIPIERRE



Annick LEBRUN



Secrétaire

Pierre COSTE



Edgard MATHIAS

Président Mutuelle Assurance Élèves (MAE)
Membre du Conseil de Surveillance SCPI
FRUCTIPIERRE
Membre du Conseil de Surveillance I.M.A

Membre du Conseil de Surveillance OFI MANDATS

Administrateurs



Robert ABRAHAM



Bernard PRIGENT



Jacques HORNEZ

Président du Conseil de Surveillance GAIA
Administrateur PARNASSE MAIF
Administrateur d'EGAMO

Membre du Conseil de Surveillance CNP
Membre du Conseil de Surveillance SCPI FRUCTIPIERRE
Gérant SCI PHILGEN



Paul PRIGENT



Pascale RENAUDIN





Inde

Au cours des cinq dernières années, l'Inde a connu une forte croissance économique (9 % en 2006-2007) ainsi que des progrès en matière de développement humain. La part de la population qui vit en dessous du seuil de pauvreté a progressivement diminué. Néanmoins, la grande pauvreté et la malnutrition perdure pour des millions d'enfants et de femmes. La société indienne a cependant su trouver des réponses innovantes pour faire face au défi de l'éducation, avec notamment « l'éducation non formelle ». Mise en place dans les années 1970 pour faire face à l'abandon de la scolarité au cours du primaire, elle se veut libre de toute rigidité concernant le programme, le matériel et les méthodes d'enseignement. Même si l'école est gratuite, les repas, les fournitures

et les uniformes souvent obligatoires, représentent une contrainte financière pour certaines familles. Bien que ce soit officiellement interdit, il y aurait encore en Inde 60 millions d'enfants travaillant dans les champs, dans des restaurants ou des usines et 20 % des enfants âgés de 6 à 14 ans ne sont pas scolarisés.

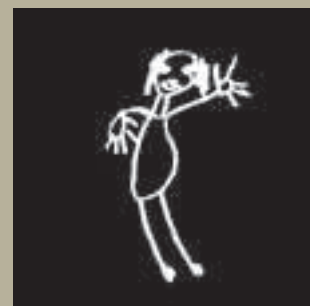
Chiffres

Espérance de vie (2009)	69.89 ans
Taux de natalité (2009)	21.76 ‰
Indice de fécondité (2009)	2.72 enfants/femme
Taux de mortalité (2009)	6.23 ‰
Taux de mortalité infantile (2009)	30.15 ‰
Taux d'alphabétisation (2007)	66.00 %

Rapport du Président du Conseil d'Administration

(article L.225-37 du Code de Commerce)

Présenté au Conseil d'Administration statuant sur les comptes de l'exercice 2009



Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs des Mandataires Sociaux ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration.

Les travaux du Conseil d'Administration de la CASDEN Banque Populaire s'inscrivent particulièrement dans le cadre de la Charte du gouvernement d'entreprise dans les Banques Populaires, établie par BPCE, en sa qualité d'organe central, qui est relative notamment à la déontologie des administrateurs, au fonctionnement et aux compétences du Conseil d'Administration, ainsi que des comités spécialisés.

Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 13 membres.

Fréquence des réunions

L'article 21 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois.

Convocations des administrateurs

Les administrateurs ont été convoqués au minimum 15 jours à l'avance par lettre simple. Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été

convoqués à la réunion du Conseil qui a examiné et arrêté les comptes annuels de l'exercice 2009.

Un Représentant BPCE assiste, ou se fait représenter à toutes les réunions de conseil où sont prises les décisions engageant la Banque.

Information des administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués au minimum 15 jours avant chaque réunion.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au Siège Social.





Décisions adoptées

Cinq Conseils d'Administration se sont tenus au cours de l'exercice écoulé et ont délibéré entre autres, sur différents points :

- Le rapprochement Groupe Banque Populaire – Caisse d'Épargne
- Le rapport de gestion sur l'exercice 2008 et l'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008
- La fixation des limites prudentielles pour 2009
- Les modifications de la réglementation relative au contrôle interne
- L'identité visuelle de la CASDEN
- Le rapport du médiateur CASDEN
- Les prévisions 2010
- L'activité CASDEN dans les POM
- L'offre MA Banque CASDEN

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

Comités

Un Comité d'Audit s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2009, dont une fois en tant que Comité des Comptes.

Il a ainsi été régulièrement informé et consulté sur les principaux chantiers de l'Audit Interne, à savoir :

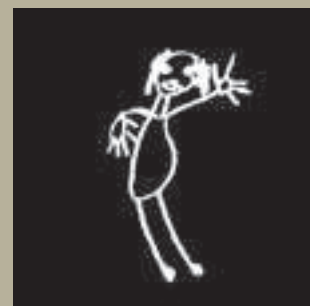
- Le Plan d'Audit annuel et pluri-annuel,
- Le Rapport Annuel sur le contrôle Interne
- L'examen des différents rapports d'audit interne, (dont les audits « Groupe Banque Populaire » et leurs recommandations)
- Le rapport « Audit Groupe » et le suivi de leurs recommandations
- Le Plan de Continuité des Activités

Pouvoirs des Mandataires Sociaux

Concernant les limites de pouvoirs du Président Directeur Général et du Vice-Président Directeur Général Délégué, seul le Conseil d'Administration dispose, statutairement et selon l'article 20, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Banque et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé aux Assemblées Générales est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration autorise notamment le Président Directeur Général et le Vice-Président Directeur Général Délégué à passer tous traités et marchés rentrant dans l'objet de la Banque, décider, dans le cadre de l'objet social et des opérations d'investissement, de placement et de prise de participation, tout investissement immobilier et toute prise de participation dans une société, effectuer tous emprunts, avec ou sans hypothèques, ou autres garanties sur les biens sociaux, consentir toutes transactions, tous compromis, tous acquiescements et désistements ainsi que toutes mainlevées d'hypothèques, de privilèges, de saisies, d'oppositions ou d'autres droits, avant ou après paiement, acquérir et aliéner tous immeubles remis à titre de gage et pour consolidation de créances, décider, dans le cadre de la réglementation en vigueur, l'établissement de toute délégation départementale ou régionale, représenter la Banque en justice, tant en demandant qu'en défendant et c'est à sa requête ou contre lui que doivent être intentées toutes actions judiciaires.

Rapport du Président du Conseil d'Administration



Le Conseil autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation interne. Il soumet, pour notation, à l'avis du comité compétent, institué au niveau du Groupe par BPCE, les ouvertures de crédit qu'il se propose de consentir lorsque ces ouvertures, par leur importance ou par leur durée, dépassent les limites déterminées par BPCE.

DECLARATION DU PRÉSIDENT

Le Président constate et peut rendre compte d'un niveau de procédures de contrôle interne, raisonnable sans être absolu, en adéquation avec sa préoccupation permanente de limitation des risques.

Fait à Noisiel, Le 9 février 2010

Le Président du Conseil d'Administration
Pierre DESVERGNES

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Desvergnès', written in a cursive style.





Afrique du Sud

En 1995, les dix-neuf départements d'éducation existants sous l'apartheid ont laissé place à un système éducatif national unique, décentralisé et, en principe, démocratique. Cependant, au niveau local, les réalités éducatives sont encore souvent celles du passé.

En effet, la ségrégation fait encore partie du paysage sud-africain et le domaine scolaire n'y échappe pas. L'ancienne organisation de l'espace urbain, encore fortement marquée par l'apartheid, la relation entre la communauté scolaire et le comité de gestion de l'établissement scolaire, notamment dans les anciennes écoles blanches, sont autant d'éléments peu propices à une démocratisation complète du système éducatif sud-africain.

De plus, un million d'enfants ne vont pas à l'école pour de multiples raisons, dont la malnutrition, la

distance qui les sépare de l'école, le manque de ressources ou le manque d'éducation de leurs propres parents. En Afrique du Sud, environ 50 % seulement des naissances sont enregistrées, ce qui complique l'accès aux services sociaux pour les enfants qui ne sont pas enregistrés.

Chiffres :

Taux d'alphabétisation (2007)	88.00 %
Espérance de vie (2008)	48.89 ans
Taux de natalité (2008)	20.23 ‰
Indice de fécondité (2008)	2.43 enfants/femme
Taux de mortalité (2008)	16.94 ‰
Taux de mortalité infantile (2008)	45.11 ‰

Rapport de gestion

Éléments de contexte



Contexte économique en 2009

Après cinq trimestres consécutifs de récession, les premiers espoirs de sortie de crise sont apparus au 3^e trimestre 2009, dans la plupart des pays développés, ceci grâce au retour à des conditions normalisées de financement et aux plans de relance mis en œuvre au cours de l'année. Tiré par le rebond des pays émergents, le commerce mondial s'est stabilisé au 2^e trimestre et a même progressé de +0,5 % au 3^e trimestre 2009 avec le redressement des importations et de la demande intérieure des pays développés. Cependant, ce redémarrage mondial masque une hétérogénéité importante des performances des économies développées. Avec la prolongation des dispositifs publics, la reprise a été franche aux Etats-Unis ainsi qu'en Allemagne mais plus modérée en France. Ce regain de croissance a par ailleurs profité aux pays très dépendants du commerce extérieur comme l'Allemagne et le Japon alors que l'Espagne, encore durement touchée par la crise immobilière, et le Royaume-Uni, pénalisé par la hausse de TVA, sont toujours en récession. La crise n'a pas épargné le marché du travail qui a été profondément affecté, le taux de chômage a atteint en 2009 près de 10 % aux Etats-Unis et dans la zone euro.

En France, le PIB a reculé de 2,3 % après une croissance de 0,3 % en 2008. Les déficits budgétaires et sociaux ont atteint des niveaux élevés afin de soutenir les entreprises et d'aider les ménages les plus exposés. Avec la reprise de l'activité, le climat des affaires s'est rétabli doucement depuis l'automne. L'investissement des entreprises est reparti timidement, les stocks se reconstruisent progressivement mais les surcapacités de production demeurent toujours importantes.

La consommation des ménages a plutôt bien résisté pendant la crise, notamment avec la prime à la casse qui a dopé les dépenses de consommation en produits manufacturés, surtout en fin d'année. La très faible inflation et les baisses d'impôts ont aussi contribué à limiter les dégâts sur le pouvoir d'achat malgré les inquiétudes liées à la montée du chômage.

Face à l'aggravation de la crise financière, les banques centrales mondiales ont fait converger leur taux directeur vers zéro en 2009. Ainsi, depuis janvier 2009, la FED maintient son taux à 0,25 %, la Banque d'Angleterre à 0,5 % depuis mars 2009 et la Banque du Japon à 0,1 % depuis fin 2008. La Banque Centrale Européenne a appliqué la même politique et a stabilisé son taux directeur à 1 % depuis mai 2009. Les marchés financiers ont commencé à se normaliser au 3^e trimestre ce qui s'est répercuté sur les taux d'intérêt appliqués par les banques : les primes de risque facturées entre les banques sont revenues à leur niveau de mai 2008 et la confiance sur les marchés interbancaires regagne peu à peu du terrain.

L'évolution du crédit et de l'épargne en France

Le secteur de l'immobilier durement touché avec la crise financière, semble mieux orienté. Depuis le printemps, l'octroi des crédits immobiliers s'est accéléré. Cette reprise d'activité n'a pas pour autant permis d'effacer la chute brutale constatée entre septembre 2008 et avril 2009. Ainsi pour la France et sur l'ensemble de l'année 2009, la production de crédits immobiliers a diminué de 20 %, son plus bas niveau depuis 2003.

Concernant la production des crédits à la consommation, elle a reculé de 13,3 % par rapport à 2008 malgré la bonne santé du marché automobile. En effet, avec le resserrement du pouvoir d'achat et les incitations gouvernementales, la voiture neuve petit prix (dite « low-cost ») a été fortement plébiscitée par les ménages français.

La prudence des ménages français a entraîné une augmentation du taux d'épargne qui s'est établi à 16,6 % contre 15,3 % en 2008.

Avec la fin du monopole au 1^{er} janvier 2009 de la distribution du livret A, la collecte nette du Livret A a atteint 21,7 milliards d'euros en 2009, un chiffre élevé malgré une baisse record de sa rémunération.



Une offre adaptée

Fondés sur le principe de la solidarité intergénérationnelle, les **Prêts Alter Ego** permettent aux enfants, petits-enfants, ou ascendants des Sociétaires CASDEN d'accéder à une gamme de prêts aux mêmes conditions que leurs parents. Qu'il s'agisse de crédits à la consommation ou de crédits immobiliers, les souscripteurs bénéficient de l'assurance de prêt MGEN, et sans demande de garantie ni de caution dans la plupart des cas. Les Prêts Alter Ego sont octroyés à un taux préférentiel grâce au transfert des Points acquis par les ascendants ou descendants. Autre innovation en matière de crédit avec l'Eco-Prêt : réglementé par l'Etat, l'Eco-Prêt est destiné à financer les dépenses d'économie d'énergie dans son logement. Financement à taux zéro, il est distribué par la CASDEN depuis le mois de mai 2009.

Des avantages sont également consentis aux Sociétaires qui souscrivent un Prêt Personnel, un Prêt Auto ou un Prêt Travaux en ligne. Ainsi, les frais de dossier sont offerts pour tous les prêts contractés sur le site Internet de la CASDEN.

Campagne nationale et actions de terrain

La CASDEN dans les médias

La CASDEN est apparue pour la première fois dans les grands médias nationaux. Il s'agissait pour la coopérative de s'affirmer sur son territoire légitime comme la banque de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture. Cette campagne véhiculait les valeurs pérennes de la coopérative : engagement, solidarité, entraide, confiance.

Pour transmettre ce message, la création suggérait l'idée de dialogue avec une dimension pédagogique et de partage. La CASDEN a choisi la presse quotidienne régionale, quelques titres de la presse quotidienne nationale et sélectionné des magazines culturels pour porter cette campagne.

Développer un service de proximité

Banque de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Culture, la CASDEN souhaite aller à la rencontre des personnels enseignants et non-enseignants du second degré dans les établissements. Ainsi, près de 3 500 permanences ont été organisées. Objectif de ces **Rencontres CASDEN** : présenter aux Sociétaires ou futurs Sociétaires l'offre CASDEN et échanger avec eux sur leurs projets. Toujours dans le souci d'un meilleur service de proximité, la CASDEN vient également d'inaugurer deux nouvelles Délégations Départementales. Dans les Hauts-de-Seine, dont les Sociétaires étaient jusqu'ici accueillis par la Délégation de Paris, la CASDEN s'est ainsi implantée à Nanterre. En Pyrénées-Atlantiques, la CASDEN a inauguré une Délégation à Bayonne. Située au carrefour des principaux axes routiers Bayonne-Anglet-Biarritz, elle est facilement accessible à tous les Sociétaires de la côte basque. Cette présence accrue sur le territoire s'accompagne d'un renforcement de l'offre de services sur les sites universitaires et les grands centres de Recherche. La CASDEN a ainsi constitué un réseau spécifique de **Chargées de Relation « Enseignement Supérieur et Recherche »**. Leur mission : accompagner sur le terrain les personnels dans la concrétisation de leurs projets. Une permanence d'accueil est ainsi assurée dans plusieurs universités. En parallèle, le Département Enseignement Supérieur et Recherche de la CASDEN met en place des partenariats pluriannuels avec divers grands organismes de prestige, parmi lesquels la Conférence des Présidents d'Université (CPU), le ministère de l'Enseignement supérieur, la Fédération Nationale des Structures d'Action Sociale de l'enseignement supérieur (FNCAS) et l'Association Bernard Grégory (ABG), qui facilite l'insertion professionnelle des jeunes chercheurs.

Présente chaque année au Salon de la Recherche et de l'Innovation, la CASDEN entretient un partenariat étroit avec le CNRS ou encore l'INSERM. Un soutien qui se traduit par la participation de la coopérative à plusieurs projets qui concourent à la diffusion de la culture scientifique : festival CinémaScience, exposition « Mystères de l'Univers ».



Le Salon de l'Éducation constitue un autre rendez-vous privilégié de rencontre entre la CASDEN et ses Sociétaires. « Partenaire majeur » de cet événement, la CASDEN avait choisi comme thématique 2009 : « respect de l'autre et de l'environnement ». Le stand de la CASDEN a rassemblé les visiteurs autour d'animations pédagogiques en faveur du développement durable. La présence sur le stand de la coopérative de l'ancien international de football Lilian Thuram, Président de la Fondation « Éducation contre le racisme », a constitué un moment fort de cet événement et assuré un relais médiatique.

Au sein d'un nouveau Groupe...

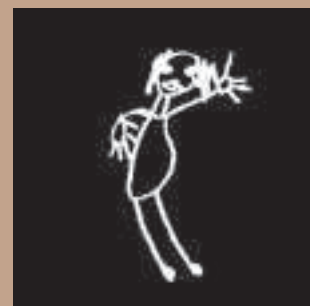
L'année 2008 s'était achevée dans un climat d'incertitude exceptionnel. Les établissements financiers semblaient livrés, tels des bateaux ivres attachés les uns aux autres, à une tempête d'une violence inconnue dans l'histoire, risquant à tout instant de rompre, de se télescoper ou de sombrer dans le sillage de Lehman Brothers. En France, les effets de la crise financière touchaient particulièrement Natixis, jeune filiale commune aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne. C'est dans ce contexte que celles-ci annonçaient leur rapprochement et décidaient de créer un organe central commun aux deux réseaux...

L'organisation des banques mutualistes étant fixée par le Code Monétaire et Financier, le 18 juin 2009, l'Assemblée Nationale modifiait la loi pour permettre la création de cet organe central unique.

Les missions du nouvel organe central sont fortement inspirées de celles qui étaient dévolues à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et renforcent ses prérogatives. Néanmoins, un amendement très important a été adopté : la loi consacre le fait que les élus des Sociétaires sont majoritaires (10 membres sur 18) au sein du Conseil de surveillance du nouvel ensemble.

C'est dans ce nouveau cadre réglementaire qu'est né le 31 juillet 2009, BPCE, nouvel organe central des 17 Caisses d'Épargne et des 20 Banques Populaires (dont

Rapport de gestion Éléments de contexte



la CASDEN et le Crédit Coopératif) avec le soutien de l'Etat qui détient 20 % de BPCE. Le Président de la CASDEN a été élu membre du Conseil de Surveillance parmi les dix représentants élus des Sociétaires.

La création de BPCE, détenu à parité par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne (40 % chacune), ne remet pas en cause l'indépendance de chacune des banques affiliées.

Pour la CASDEN, cette reconfiguration ne pouvait s'entendre qu'à deux conditions : la CASDEN conservait son indépendance conformément aux accords signés antérieurement avec le Groupe Banque Populaire et ne pouvait se voir appliquer unilatéralement des décisions relatives à son partenariat avec les Banques Populaires et la gouvernance de notre coopérative ne devait relever que de nos statuts, c'est-à-dire de notre Assemblée Générale.

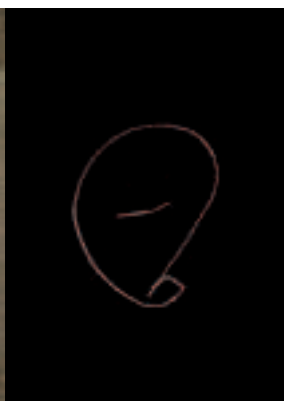
C'est bien dans ce cadre rappelé et confirmé que la CASDEN entend poursuivre sa finalité, la recherche permanente du meilleur service aux meilleures conditions possibles pour ses Sociétaires.

Conventions règlementées

M. Pierre Desvergnès, Président Directeur Général de la CASDEN, étant également membre du Conseil de Surveillance de BPCE et administrateur de Banque Populaire Participations, nous avons informé les Commissaires aux Comptes et porté à la connaissance de l'Assemblée Générale, la signature de trois conventions règlementées intervenues au cours de l'année 2009.

En effet, afin d'optimiser ses conditions de refinancement, la CASDEN a adhéré au programme d'émission d'obligations sécurisées du Groupe BPCE. Toutefois, la CASDEN n'a pas utilisé ce dispositif en 2009.

Par ailleurs, deux conventions d'intégration fiscale ont été signées au cours de l'exercice ; l'une avec BP PARTICIPATIONS applicable pour l'année 2009 et l'autre avec BPCE applicable à partir de 2010. Il faut noter que ces deux conventions sont totalement neutres fiscalement pour le Groupe CASDEN.



Japon

Le système éducatif japonais contemporain fut créé ex nihilo au début de l'ère Meiji en s'inspirant du modèle anglo-saxon. Dès cette époque, il est déconnecté des instances aristocratiques et religieuses pour être considéré comme un instrument au service de l'État; le nouveau régime a en effet besoin à la fois de main-d'œuvre qualifiée, d'un vaste corps de techniciens et d'une élite dirigeante issue des universités impériales.

En moins de deux générations, l'ancienne stratification sociale fondée sur l'hérédité des statuts individuels, fait place à une structure sociale largement commandée par le niveau d'éducation.

Cette politique volontariste a pour effet de placer le Japon en tête des pays de l'OCDE pour le niveau

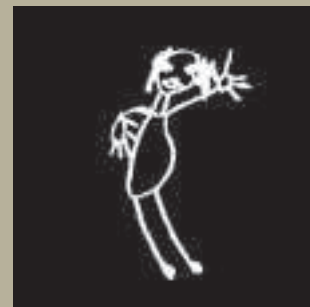
scolaire, avec aujourd'hui plus de 50 % de la tranche d'âge 25-34 ans ayant un niveau d'étude supérieur. Mais, avec son taux de fécondité parmi les plus bas du monde et alors que l'immigration reste un tabou, le Japon risque de voir sa population passer de 127 millions actuellement à 100 millions en 2050.

Chiffres :

Espérance de vie (2007)	82.02 ans
Taux de natalité (2007)	8.10 ‰
Indice de fécondité (2007)	1.23 enfants/femme
Taux de mortalité (2007)	8.98 ‰
Taux de mortalité infantile (2007)	2.80 ‰
Taux d'alphabétisation (2002)	99.00 %

Rapport de gestion

Éléments financiers



Les comptes consolidés

La consolidation est une technique comptable qui consiste à transcrire, dans des comptes uniques, la situation d'un ensemble de sociétés apparentées ayant des liaisons d'intérêt commun, mais ayant chacune une personnalité autonome.

L'objectif est d'obtenir une image financière d'un groupe à l'instar de celle que l'on aurait avec la comptabilité ordinaire, s'il n'existait qu'une seule entreprise.

Avec un contrôle exclusif correspondant à la technique de consolidation de l'intégration Globale, le périmètre de consolidation du Groupe CASDEN est :

CASDEN Banque Populaire (société mère), la Banque Monétaire et Financière (BMF), qui a pour activités principales la location financière, les prêts Alter Ego et des prêts aux organisations ainsi que Parnasse Finance qui porte les participations ou les titres du groupe CASDEN, SGTI qui a essentiellement un rôle de régulation du capital social de la CASDEN et, enfin, FCP de Capitalisation CT.

Le bilan consolidé

Le total bilan progresse de 2 %. Avec l'augmentation de son activité, la BMF représente dorénavant 6 % du bilan consolidé. Le poids de la société mère CASDEN reste proche des 90 %.

L'évolution du total bilan, à l'actif, est liée à la progression des encours de crédits et de crédit-bail, notamment avec la forte augmentation des opérations de location financière (+21 %) liée à une production toujours soutenue. Les opérations avec la clientèle BMF et CASDEN représentent, à elles seules, 78 % du total de l'actif consolidé.

Ce sont ensuite les opérations interbancaires qui ont subi une évolution importante notamment avec la gestion des réserves obligatoires sous la forme de prêts à terme depuis septembre 2009 et la mise en place d'un nouveau prêt à BPCE pour une durée d'un an.

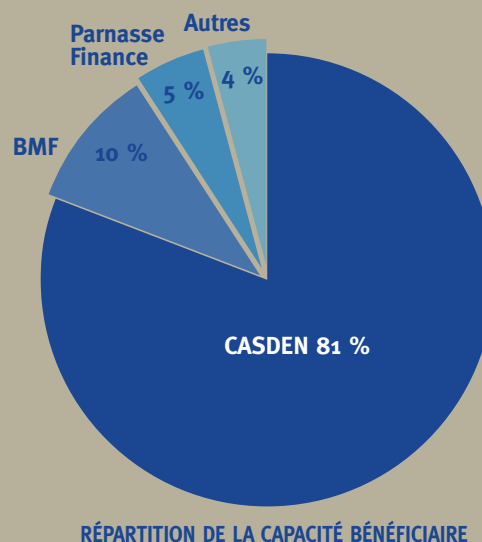
L'évolution, au passif, provient de la forte progression des opérations avec la clientèle avec la collecte exceptionnelle sur les Comptes Sur Livret et Dépôts Solidarité en 2009. Cette évolution est atténuée par une baisse des opérations interbancaires intégrant le partage des ressources de nos Sociétaires avec les Banques Populaires et par une baisse du besoin de refinancement.

Par ailleurs, les capitaux propres augmentent de 48 M€ avec notamment, une progression des Parts Sociales détenues par nos Sociétaires (+10 M€) et des différentes mises en réserves (+31 M€).

Le résultat consolidé

En tenant compte de l'activité des filiales de la CASDEN, le résultat consolidé de la CASDEN fait apparaître une capacité bénéficiaire de près de 77 M€ pour 62 M€ l'an dernier.

Après la société mère qui représente plus de 81 % de la capacité bénéficiaire, la plus importante contribution au résultat provient de BMF pour 7,6 M€, grâce aux gains réalisés sur l'activité location financière, et de Parnasse Finance pour 3,5 M€.





LA CASDEN BANQUE POPULAIRE

Au 31 décembre 2009, le total bilan consolidé du groupe CASDEN progresse de 2 % pour s'établir à 10769 M€. Principal établissement du Groupe, la CASDEN représente 90 % du bilan consolidé contre 91 % l'an dernier. Suite à l'augmentation de son activité, la BMF représente dorénavant 6 % du bilan consolidé, contre 5 % en 2008. Parnasse Finance (PF) représente 2 % du bilan consolidé.

Les crédits aux Sociétaires

Dans un contexte économique difficile, la production des crédits immobiliers a enregistré une baisse tout au long de l'année avec une légère amélioration sur le dernier trimestre. Ainsi sur l'année 2009, si la distribution des crédits immobiliers en France marque un recul de près de 20 % par rapport à 2008, il est de 36 % pour la CASDEN. En parallèle, la production de prêts immobiliers, au niveau du Groupe des Banques Populaires, reculait de 24 % par rapport à 2008, la CASDEN demeurant cependant le premier producteur de crédits immobiliers du Réseau des Banques Populaires.

Sur le marché français, la production des crédits consommation a reculé de 13 % par rapport à 2008. En ce qui concerne la CASDEN, l'année a été relativement inégale. Après avoir constaté une baisse sur les cinq premiers mois de l'année, puis une stabilité sur les mois suivants, nous avons enregistré une forte croissance sur le dernier trimestre liée à la bonne santé du marché automobile. Il en ressort un résultat plutôt bon avec une progression de 4 % de notre production par rapport à l'année précédente.

Au global, l'ensemble des crédits distribués par la CASDEN diminue de 25 % par rapport à 2008.

Nos Sociétaires ont également moins emprunté en Banques Populaires puisque les nouveaux crédits (Prêts Mutualistes Garantis) souscrits auprès de ces dernières reculent de 18 %.

L'épargne des Sociétaires

Comme toujours, la crise incite à épargner. Les Français n'ont jamais autant épargné depuis sept ans, en dépit de l'absence de progression de leurs revenus. Face à la hausse du chômage et même pour ceux qui ne sont pas directement touchés, les Français ont réorienté leur épargne vers « l'épargne de précaution ».

Avec la banalisation du livret A le 1^{er} janvier 2009, la collecte nette sur ce type de livret a atteint 21,7 milliards d'euros en 2009 contre 18,8 milliards d'euros l'an dernier, un chiffre élevé malgré une baisse record de sa rémunération. Au seul mois de janvier, 17,4 milliards d'euros ont été placés. Au cours de l'année pas moins de 8,5 millions de livrets A ont été ouverts contre deux millions en 2008.

Ces bons chiffres pour le Livret A sont liés à une décollecte sur les autres livrets. Ainsi, après une collecte de 29,5 milliards d'euros en 2008, l'encours des autres livrets diminue de 7,5 milliards d'euros en 2009.

Avec 483 M€, la collecte sur les Comptes Sur Livret et les Dépôts Solidarité a été exceptionnelle en 2009. L'encours des Dépôts Solidarité a enregistré une hausse de 13 % et celui des Comptes Sur Livret de 18 %, soit une hausse globale de 15 % contre une baisse de 0,5 % en 2008. La collecte 2009, représentant deux années de collecte habituelle, a rattrapé l'année 2008, une très bonne performance au regard des ressources monétaires des particuliers des autres Banques Populaires qui diminuent de 0,1 %.

Par contre, les ressources issues des dépôts de nos Sociétaires TSMT dans les Banques Populaires et les banques du Pacifique (SGCB, BDP et BCI) ont diminué de 148 M€ soit une variation négative de 6 % provenant d'une baisse des comptes à terme mais également de l'épargne logement.



Rapport de gestion Éléments financiers

Le résultat social de la CASDEN

L'année 2008 avait été marquée par la crise financière et le produit net bancaire de la CASDEN s'était contracté de 12 % avec la crise de liquidité qui avait fortement pesé sur les marges.

En 2009, l'assouplissement de la politique monétaire et la baisse du coût de la liquidité ont amené les taux court terme à des niveaux historiquement bas impactant favorablement le coût du refinancement.

Nous avons répercuté régulièrement ces baisses dans nos barèmes puisqu'en un an, nous avons revu à la baisse 5 fois le coût de nos crédits.

Dans le même temps, le rendement moyen de l'encours de crédits s'est amélioré grâce aux productions de ces dernières années. Le produit net bancaire de la CASDEN a donc progressé de 36 %. Il a connu des reprises de provisions sur des fonds communs de placement qui avaient fait l'objet de provisions en 2008.

Les frais généraux de la CASDEN (charges d'exploitation et dotations aux amortissements) sont en hausse de 6 % avec notamment la campagne de communication mise en place cette année dans les médias grand public. Cette campagne a permis de renforcer le positionnement spécifique et les valeurs de la CASDEN.

La crise économique et financière a profondément remis en cause la valeur des actifs détenus par BPCE et par les holdings BP Participations et CE Participations, certains ayant été acquis sur la base de valorisations élevées. C'est pourquoi les travaux de valorisations requis pour l'arrêté des comptes 2009 confirment l'existence de moins-values latentes dans les comptes des sociétés mères. La CASDEN a donc dû passer dans ses comptes des provisions sur les titres BP Participations à hauteur de 18 M€. Et toujours dans le but de tenir compte des risques induits par la crise financière, plus de 15 M€ ont été provisionnés pour prémunir la CASDEN d'éventuels défaut de paiements de contreparties.

La CASDEN a participé à une opération de financement d'une centrale électrique en Nouvelle Calédonie dans le cadre d'un GIE fiscal.

Avec un résultat net plus élevé de 6 % à celui de l'an dernier, la capacité bénéficiaire est en hausse de 32 % et s'établit à 44 M€. Cette remarquable performance s'explique essentiellement par le faible coût du refinancement durant l'année 2009.

Perspectives

Les signes de reprise économique de fin 2009 laissent entrevoir une sortie de récession en 2010 avec une croissance du PIB français de 1,4 %. La consommation des ménages resterait modérée à +1 % en 2010. Malgré l'amélioration de l'activité économique, le taux de chômage devrait continuer à progresser jusqu'à 9,9 % au deuxième trimestre 2010 (contre 9,1 % au troisième trimestre 2009). Cette détérioration du marché du travail devrait continuer à peser sur la consommation, en diminuant les revenus d'activité et en entraînant la constitution d'une épargne de précaution. De plus, le retour de l'inflation, même à un faible niveau, pourrait rogner le pouvoir d'achat des ménages.

Le taux directeur de la BCE étant pour l'instant stable à 1 %, les taux des crédits accordés par les banques devraient aussi rester stables. La hausse des taux annoncée pour 2010 ne devrait pas se concrétiser pour les premiers trimestres de l'année.

Le marché immobilier devrait plus ou moins rester à son niveau actuel. La tendance 2010 dépendra essentiellement de deux facteurs : la montée du chômage et l'évolution des taux d'intérêt sur les mois à venir. Les taux actuels historiquement bas permettent aux emprunteurs d'améliorer leur coefficient d'endettement et une remontée des taux d'intérêt en 2010 pénaliserait fortement le marché immobilier français.

La faible consommation des ménages rend les anticipations de productions des crédits à la consommation plutôt prudentes et 2010 sera marquée par le contrecoup de l'arrêt des primes à la casse pour l'automobile.

Sous ces hypothèses, la production CASDEN pourrait progresser de 5 % pour les crédits consommation et



immobiliers, l'année 2009 ayant été particulièrement faible sur l'immobilier.

Suite au choc de la crise, les ménages devraient continuer à renforcer leur épargne de précaution. Cependant, l'ampleur de ce mouvement serait limitée par le niveau déjà élevé du taux d'épargne des ménages. Avec des taux de rémunération faibles, les dépôts clientèle CASDEN devraient continuer à progresser mais à un rythme moins soutenu qu'en 2009.

En 2010, la prise en compte des évolutions réglementaires pèsera encore fortement dans les projets de la Banque. En particulier, la mise en place de nouvelles coordonnées bancaires européennes obligera la CASDEN à modifier ses applicatifs de trésorerie.

Mais à côté des projets liés à la réglementation, la CASDEN entend développer ou améliorer de nouveaux services au bénéfice de ses Sociétaires, notamment en proposant une offre de banque à distance pour ses Sociétaires qui ne sont pas en Banque populaire et en refondant totalement son site internet.

RÉSULTAT DES FILIALES

BANQUE MONETAIRE & FINANCIERE

La BMF exerce ses activités autour de deux pôles spécifiques :

- La location financière. La BMF possède un département spécialisé dans le financement de location de petits matériels.
- Les prêts. La BMF accorde des prêts immobiliers et personnels aux ascendants ou descendants des Sociétaires CASDEN.

La BMF représente 6 % du bilan consolidé du Groupe CASDEN au 31 décembre 2009 (594 M€).

La location financière

La production location financière 2009 a augmenté de 3 % pour atteindre 215 M€ au taux de rendement de 5,40 % contre 210 M€ en 2008. Fin 2009, une nouvelle convention a été signée avec PARFIP pour élargir son activité au Luxembourg, onzième pays européen où PARFIP est implanté.

L'encours financier, toutes conventions confondues, a progressé de 23 % pour atteindre 355 M€ fin 2009 contre 289 M€ fin 2008. Le taux de rendement s'établit pour l'année 2009 à 6,18 % contre 5,56 % un an plus tôt.

Le produit net bancaire comptable s'affiche à -7,5 M€ en 2009, contre -0,1 M€ en 2008. Cet écart est essentiellement lié aux fortes productions de ces deux dernières années en location financière qui ont entraîné d'importantes dotations aux amortissements, phénomène amplifié par la majoration temporaire des coefficients d'amortissement dégressifs sur la production 2009.

Le produit net bancaire financier, véritable mesure des résultats et intégré aux comptes consolidés du Groupe CASDEN, atteint 20,6 M€ en 2009 contre 10,3 M€ en 2008. Cette hausse s'explique principalement par la forte production de location financière, qui a engendré une augmentation importante des produits d'intérêts, et par la baisse du coût de refinancement liée aux taux de marchés très faibles.

Le résultat net 2009 s'élève à -11,8 M€ pour le comptable et à +17,8 M€ pour le financier.

Avec les collectivités territoriales, la BMF a poursuivi son activité de financement par Crédit bail, des équipements informatiques dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (PPP) étendu aux Espaces Numériques de Travail (ENT).

L'activité avec ADN s'est intensifiée avec la mise en place anticipée de la deuxième phase du contrat avec le Conseil Général d'Eure et Loir.

Rapport de gestion Éléments financiers



Les prêts :

Globalement, la production de crédits de la BMF a baissé de 6 M€ (-15 %) et s'est établi à 34 M€. Après l'année de référence 2008, la production 2009 des Prêts Alter Ego a diminué de 11 % pour atteindre 33 M€ contre 37 M€ l'an dernier. Cette diminution provient de la production des prêts immobiliers qui baisse de 15 %, en partie, compensée par l'augmentation (+41 %) de la production des prêts consommation. La baisse de la production a été limitée grâce à deux phénomènes : la refonte de la gamme avec les Prêts Alter Ego et la campagne commerciale lancée en octobre.

En prenant en compte 4,5 M€ de remboursements anticipés, l'encours moyen des prêts BMF a progressé de 13 % en 2009 pour s'établir à 194 M€ et au taux de rendement de 4,61 %.

PARNASSE FINANCE

Parnasse Finance, créée en 1987 par la CASDEN dans le but de prendre des participations significatives dans ses filiales, se consacre aussi depuis 1995 à une activité de capital investissement. En outre, elle est régulièrement utilisée à des fins d'optimisation financière (titrisation, levée de TSDI,...).

À fin décembre, Parnasse Finance représente 2 % du bilan consolidé du Groupe.

Avec ces éléments, le bilan comptable au 31 décembre 2009 affiche un total de 474 M€, contre 478 M€ en 2008.

Le résultat net 2009 est bénéficiaire de 4,8 M€ contre 18,1 M€ en 2008, soit une baisse de 13,3 M€ qui s'explique principalement par :

- des produits de trésorerie en baisse de 13,5 M€ provenant d'une part de la cession des obligations Amaren II fin 2008 et d'autre part de la baisse des taux de marché en 2009.
- des charges sur trésorerie à vue pour 3,6 M€ auprès de la CASDEN depuis janvier 2009.

Ces diminutions sont, en partie, compensées par :

- une marge sur opérations d'arbitrage supérieure de 4,6 M€ à 2008, liée à une reprise nette de provisions

sur les titres en 2009, contre une dotation nette l'an dernier.

- la baisse de l'impôt sur les bénéfices de 6,0 M€.

SGTI

SGTI a essentiellement un rôle de régulation du capital social de la CASDEN, en achetant ou en vendant des Parts Sociales CASDEN pour maintenir fixe le montant du capital de la CASDEN.

En outre, elle détient des participations dans la Banque de Polynésie et la Société Générale Calédonienne de Banque, banques dans lesquelles nos Sociétaires des pays d'outre-mer bénéficient des avantages TSMT.

Le résultat net comptable 2009 atteint 4,6 M€ contre 1,4 M€ en 2008, soit une hausse de 3,2 M€ provenant essentiellement de l'augmentation des intérêts aux Parts Sociales CASDEN (qui sont neutralisés dans les comptes consolidés) et de la baisse des taux de marché qui a permis de diminuer les charges de refinancement.

CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

La réglementation bancaire prévoit que les entreprises assujetties doivent, selon des modalités adaptées à leur taille et à la nature de leurs activités, disposer d'agents réalisant des contrôles permanents et d'agents réalisant des contrôles périodiques.

L'ensemble de ces contrôles relève du dispositif de contrôle interne dont chaque établissement de crédit doit se doter. Le contrôle interne comprend notamment des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, parmi lesquels on distingue :

- le risque de marché
- le risque de taux d'intérêt global
- le risque de liquidité
- le risque de change
- le risque de crédit



- le risque de règlement
- le risque opérationnel
- le risque de non-conformité

Le dispositif mis en œuvre dans le cadre de la maîtrise des risques bancaires s'appuie sur plusieurs niveaux de contrôles au premier rang desquels on trouve les opérationnels et leur hiérarchie immédiate qui assurent les contrôles de premier niveau.

Les contrôles permanents de second niveau sont du ressort de la Direction Risques/Conformité. Enfin, la Direction de l'Audit a en charge les contrôles périodiques au travers des missions d'audit.

LE RISQUE DE MARCHÉ

La réglementation bancaire exige la couverture en fonds propres des risques de marché liés au portefeuille de négociation tel que défini à l'article 5 du règlement 95-02.

En particulier, le portefeuille de négociation est composé des positions sur instruments financiers et produits de base détenues à des fins de négociation ou dans le but de couvrir d'autres éléments du portefeuille de négociation.

Les modalités spécifiques de détermination de la couverture en fonds propres prévues au règlement 95-02 ne s'appliquent pas aux établissements de crédits respectant les conditions suivantes :

– leur portefeuille de négociation pris en compte pour sa valeur comptable n'a pas dépassé en moyenne au cours des deux derniers semestres 5 % du total du bilan et du hors-bilan.

Il ne doit à aucun moment être supérieur à 6 % de ce total.

– par ailleurs, le total des positions du portefeuille de négociation n'a pas dépassé 15 millions d'euros en moyenne au cours des deux derniers semestres. Il ne doit à aucun moment être supérieur à 20 millions d'euros.

Ces limites ont été respectées en 2009. La position du portefeuille de négociation était au 30 juin 2009 de 1.011 K€ et de 0 K€ au 31 décembre 2009.

LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

La réglementation bancaire définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan.

Depuis le 31 décembre 1998, en conformité avec le CRBF 97-02, le risque de taux est suivi en consolidé au niveau du Groupe CASDEN et fait l'objet d'une politique active de couverture par la mise en place d'instruments financiers dont l'objectif est de réduire l'exposition au risque de taux.

Sur la base des scénarios d'évolution de taux fournis par la BPCE, l'analyse du risque de taux est effectuée selon deux approches complémentaires :

a) une approche dynamique sur les exercices N + 1 et N + 2, intégrant les prévisions commerciales fournies par le Contrôle de Gestion.

Dans le cadre de cette approche, l'indicateur retenu est la sensibilité de la marge d'intérêt.

Dans le respect des limites du Groupe CASDEN, la marge d'intérêt ne peut diminuer de plus de 6 % en première année et de plus de 9,5 % en deuxième année.

Ces limites ont été respectées dans tous les cas de scénarios d'évolution de taux.

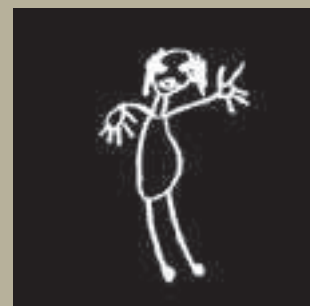
b) une approche statique sur les exercices N + 3 à N + 20 prenant en compte l'écoulement contractuel ou conventionnel des emplois et des ressources sans intégrer les prévisions de production.

Dans le cadre de cette approche, l'indicateur retenu est le ratio d'observation égal au GAP (différence entre passifs et actifs à taux fixes) statique taux fixe rapporté au total actif taux fixe de départ.

Le suivi de ce ratio a pour but de déceler et de corriger, le cas échéant, le report de risque de taux dans le futur.

Ce ratio d'observation doit se situer dans un « tunnel » dont les limites inférieures et supérieures sont : $\pm 10\%$ de l'exercice N + 3 à N + 7 et $\pm 7\%$ de l'exercice N + 8 à N + 20.

Rapport de gestion Éléments financiers



Ces limites ont été respectées dans tous les cas de scénarios d'évolution de taux.

LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

La réglementation bancaire définit le risque de liquidité comme étant le risque pour l'entreprise assujettie de ne pas pouvoir faire face à ses engagements (remboursement de passifs exigibles et financement de l'ensemble des actifs) ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché.

Réglementairement, il donne lieu au calcul, chaque trimestre, d'un coefficient de liquidité du mois à venir et ceux de chacun des deux mois précédents. Les établissements assujettis doivent, à tout moment, présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100 %.

Ce coefficient permet de suivre et de contrôler la capacité du Groupe CASDEN à rembourser notamment ses dépôts exigibles à très court terme.

Au cours de l'exercice 2009, le coefficient de liquidité a été en permanence respecté.

Le coefficient de liquidité arrêté au 31 décembre 2009 s'établit à 152 % ce qui représente un excédent de liquidités de 662 M€.

LE RISQUE DE CHANGE

En 2006, une opération a été réalisée, générant une exposition au risque de change pour l'équivalent de 23 135 K€ au 31 décembre 2009 pour le Groupe CASDEN. Ce risque est totalement couvert par un swap de devises.

LE RISQUE DE CRÉDIT

La réglementation bancaire définit le Risque de Crédit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire.

L'activité de la CASDEN Banque Populaire est principalement orientée sur l'activité crédit aux particuliers, immobilier et consommation. Une

épargne préalable génère la constitution de Points ce qui permet à l'emprunteur de bénéficier d'un prêt à taux bonifié par la neutralisation des Points acquis. Des opérations sont également nouées avec des contreparties interbancaires ou dans le cadre de placements de diversification par la Finance.

Les Risques de Crédit générés par ces activités relèvent du risque de crédit clientèle et du risque de crédit interbancaire.

La maîtrise de ces risques fait intervenir différents niveaux de contrôles :

- Les contrôles automatiques : les contrôles liés à l'étude, l'instruction et l'octroi des crédits aux particuliers sont intégrés aux applicatifs (taux d'endettement, QF, FICP, note Mac Donough > 8...). Des limites en terme de montant maximum sont observées au moment de l'instruction des dossiers des clients particuliers, tant au niveau du dossier que de l'endettement global du client. Tous les dossiers qui n'entrent pas dans le cadre des limites opérationnelles sont automatiquement codifiés en hors normes et font l'objet d'une procédure d'octroi spécifique, étudiés en Commission des Prêts.

- Les contrôles manuels : l'étude et l'octroi des prêts aux personnes morales sont examinés dans le cadre du Comité Organisations auquel participe le responsable Risque de Crédit. La gestion de ces dossiers est confiée à une structure dédiée qui possède les compétences nécessaires en analyse de bilan.

Conformément à une recommandation de la Commission Bancaire, une procédure de révision du portefeuille a été mise en place, dès lors qu'un débiteur fait apparaître un encours global supérieur à 100 K€ d'engagements. Les documents comptables et financiers fournis à l'origine du montage du dossier doivent faire l'objet d'une mise à jour, une analyse comparative est effectuée et, si la situation économique du débiteur se trouve dégradée, une solution à une alternative de gestion saine est anticipée et soumise au Comité avant d'être proposée au débiteur.



- Les contrôles comptables et le processus Mac Donough: la filière Risque de Crédit a en charge l'ensemble des contrôles comptables liés à l'activité crédit avec la clientèle.

Dans ce cadre, tous les comptes relatifs aux opérations de crédit sont suivis et contrôlés. Des reportings trimestriels justifiant la situation de chaque compte sont produits et diffusés.

Les missions assurées, conformément à la Charte Groupe BPCE, par la filière Risque de Crédit se déclinent en :

- Mission de prévention : par la mise en place d'indicateurs et de seuils d'alerte. Un suivi mensuel de l'évolution: les notes Mac Donough de la clientèle CASDEN Banque Populaire, la fixation de limites clientèle de 1,54 M€ pour les particuliers, de 96 M€ pour les personnes morales « corporate » et de 192 M€ pour l'interbancaire. Les opérations financières pour compte propre font également l'objet de limites et de critères d'éligibilité portant sur les contreparties et/ou les opérations ainsi que des enveloppes limitant la diversification par classes d'actifs.

Ces limites font l'objet d'une validation en Comité Risques et sont présentées en Conseil d'Administration. La prévention s'exerce également au travers des avis émis par la filière Risque de Crédit sur les engagements octroyés aux personnes morales ainsi que sur les opérations de diversification effectuées par l'Ingénierie Financière.

- Mission de contribution à la politique de crédit: le dispositif de limites, régulièrement actualisé, fait partie intégrante de la mission de contribution à la politique de crédit sous l'angle du risque. Par ailleurs, les informations relatives à l'évolution: les notes Mac Donough de la clientèle CASDEN Banque Populaire, contribuent au processus de fixation de nos barèmes de prêts. La note Mac Donough moyenne sur la clientèle CASDEN Banque Populaire valait 2,95 à fin 2009 soit une probabilité de défaut de 0,35 %.

- Mission de surveillance permanente des Risques de Crédit: le processus Mac Donough a demandé un important travail d'amélioration de la qualité des informations dont nous disposons dans nos fichiers afin d'aboutir à des notations fiables. Le service Risque de Crédit diffuse tous les trimestres à destination de l'Organe Exécutif différents reportings relatifs au risque de crédit porté par le Groupe CASDEN. Les principaux engagements sains et douteux du Groupe CASDEN sont repris dans ces reportings. Plusieurs Comités relatifs aux créances douteuses (particuliers, organisations) analysent les créances douteuses et contentieuses et décident d'actions de gestion et des provisions à constituer. Ces Comités se réunissent, à minima, une fois par an.

- Répartition des engagements sur la clientèle au 31 décembre 2009 :

Encours du bilan		
Consolidé dont :	7 996 M€	100 %
– Particuliers	7 827 M€	97,88 %
– Autres	111 M€	1,39 %
– Encours douteux net de provisions (taux de couverture 2009 : 52,13 %)	58 M€	0,73 %
Engagement du hors-bilan consolidé dont :	10 951 M€	100 %
– Prêts Mutualistes Garantis en faveur des BPR (PMG)	10 278 M€	93,85 %
– Garanties financières	150 M€	1,37 %
– Autres	130 M€	1,19 %
– Engagement de financement	393 M€	3,59 %

LE RISQUE DE RÈGLEMENT

La réglementation bancaire définit le risque de règlement comme étant le risque encouru au cours de la période qui sépare le moment où l'instruction de paiement ou de livraison d'un instrument financier



Rapport de gestion Éléments financiers



vendu ne peut plus être annulée unilatéralement et la réception définitive de l'instrument financier acheté ou des espèces correspondantes.

Le Groupe CASDEN n'utilise que les systèmes de place sécurisés en tant que sous-participant de NATIXIS. Par ailleurs, des limites d'intervention par contrepartie ont été fixées en Comité Risques en ne retenant que les meilleures notations attribuées par les Agences de Rating.

LE RISQUE OPÉRATIONNEL

La réglementation bancaire définit le risque opérationnel comme étant le risque de perte résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs y compris des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort risque de perte.

Le dispositif CASDEN de pilotage des risques opérationnels est conforme à la réglementation Bâle II et aux normes Groupe BPCE. Les risques sont identifiés et cotés à dire d'expert. Des plans d'actions sont mis en place pour la maîtrise des risques répondant aux critères de pilotage, fixés par la Banque.

En 2009, la cartographie des risques a été complètement révisée. De nouveaux plans d'actions seront initiés en 2010.

Une étude plus approfondie des risques de fraude a été initiée en 2008 et complétée en 2009. Elle couvre l'ensemble des métiers cœurs de la Banque. Les plans d'actions de réduction de ces risques ont été engagés en 2009. Ils seront poursuivis en 2010 et généralisés aux autres métiers.

Le processus de collecte des pertes et incidents est réalisé via Intranet. La filière Risques Opérationnels en assure le contrôle et le reporting.

En 2009, les pertes opérationnelles ont représenté 101,5 K€

LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

La réglementation bancaire définit le Plan de Continuité de l'Activité (PCA) comme étant un ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités.

La CASDEN dispose d'un PCA en conformité avec la réglementation bancaire et les normes Groupe BPCE. Le PCA est maintenu opérationnel grâce à la révision périodique des procédures ainsi que la réalisation d'exercices.

En 2009, une opération d'ampleur a été réalisée du 21 au 23 mai, simulant une indisponibilité majeure des systèmes informatiques hébergés sur le site d'ALTAIR. Cet exercice a permis d'accomplir une journée de production en environnement de secours. Les traitements de nuit ont également été réalisés sur cet environnement.

Cette opération a permis de détecter un dysfonctionnement dans le système de sauvegardes des données décentralisées. Un plan d'actions a été engagé par la Direction des Systèmes d'Information pour pallier cette insuffisance.

Soucieuse de la santé de ses collaborateurs ainsi que de la continuité du service rendu à ses sociétaires, CASDEN a mis en place une cellule de veille chargée de suivre le risque de grippe A. Un plan de continuité pandémie grippale, a été élaboré et présenté aux Instances Représentatives du Personnel. Ce plan prend en compte les instructions du plan gouvernemental, les orientations du Groupe BPCE, ainsi que les conseils de la médecine du travail :

- **Protection des personnes :** des équipements de protection et d'hygiène ont été acquis et déployés au niveau du réseau des Délégations Départementales.



- **Sensibilisation :** Les collaborateurs ont été sensibilisés aux mesures de prévention individuelles et collectives, par mail et sur Intranet.
- **Accompagnement du Personnel :** Une procédure de prise en charge des cas de grippe A a été mise en place. Celle-ci permet d'assurer la continuité des activités tout en limitant les risques de propagation du virus.
- **Continuité :** des référentiels de continuité des compétences ont été élaborés par l'ensemble des métiers, en vue de pallier le risque d'absentéisme.

LE RISQUE DE NON-CONFORMITÉ

La réglementation bancaire définit le risque de non-conformité comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, né du non respect des dispositions et réglementations propres aux activités bancaires et financières, qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

Hormis les formations périodiques, la Conformité dispense au personnel nouvellement embauché des formations spécifiques sur la déontologie, le respect de la réglementation et la lutte contre la délinquance financière.

Dans le cadre de la sécurité financière, la Conformité participe à la lutte contre le blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme et la lutte contre les fraudes, que ces dernières soient internes ou externes. Elle s'assure également du respect des embargos.

Dans le cadre de l'application de la 3^e directive européenne, les contrôles relatifs à la sécurité financière doivent être adaptés aux risques. Une classification des risques a donc été établie, assortie des procédures de contrôle adaptées aux risques. La Conformité bancaire porte sur la veille réglementaire et juridique. L'actualité est ainsi collectée, étudiée et portée à la connaissance des métiers concernés en vue du respect de la réglementation.

Un avis de Conformité est établi pour chaque nouveau produit ou processus, ou toute modification significative de produit ou processus existant. Toutes les campagnes de communication font l'objet d'une validation préalable, il en est de même pour les conditions générales des produits et services proposés à nos Sociétaires et les contrats conclus avec les partenaires ou prestataires de la banque. La Conformité mène divers contrôles permanents de second niveau dans le cadre de la maîtrise des risques de non conformité. Elle établit régulièrement une macro cartographie des risques mettant en évidence les risques éventuels de non-conformité et ainsi les actions à mener dans ce cadre.

LES RISQUES JURIDIQUES

Les opérations de marché à terme, accord de taux futurs, garantie de taux et échanges de conditions d'intérêts ou de devises conclues par la CASDEN Banque Populaire ou à conclure, sont régies par les conditions des conventions cadre FBF d'avril 1994 et leurs additifs, et pour certaines opérations par les conventions ISDA de 1992.

INFORMATIONS DIVERSES

Tous les ratios bancaires sont calculés sur base consolidée.

- Le coefficient de liquidité est de 152 % au 31 décembre 2009 contre 139 % en 2008,
- Le ratio de solvabilité passe de 8,80 % en 2008 à 10,15 % en 2009.

Le ratio de solvabilité de 2009, avant prise en compte des exigences transitoires est de 34,54 % contre 35,06 % en 2008 (application du nouveau calcul).

INFORMATIONS POSTÉRIEURES À LA CLÔTURE

Absence d'événement début 2010 pouvant modifier significativement la situation financière.

Rapport de gestion



La rentabilité de l'activité de Crédit (art. 20 CRBF 97.02)

La définition des barèmes de crédit repose sur la détermination d'un taux de refinancement de marché d'un crédit à mensualités constantes. Ce taux tient compte des conditions de refinancement de l'ensemble des flux. Le taux ainsi calculé est assis sur l'ensemble de la courbe des taux.

Pour chaque catégorie de crédit (consommation, immobilier) la CASDEN Banque Populaire procède au calcul d'un taux de manière hebdomadaire.

Les coûts de gestion, de risque et de ratio de solvabilité viennent en sus pour déterminer le taux de base des crédits.

Pour être appliqué, l'ampleur d'un changement de barème doit être significative (supérieure à 0,20 %). Conformément à l'article 20 du CRBF 97-02, la CASDEN Banque Populaire dispose d'un outil de prévision et de suivi des produits et des charges d'intérêts.

Cet outil intègre le coût du financement de l'activité crédit (tenant compte du mécanisme d'épargne préalable), le coût opératoire, le coût du risque et des fonds propres.

La CASDEN Banque Populaire calcule donc la rentabilité a priori et a posteriori de la nouvelle production de crédit dans laquelle il est tenu compte du coût opératoire grâce à la méthode ABC.

Il est également utilisé la méthode du point mort pour connaître la rentabilité du stock de crédits.

En 2009, le point mort s'améliore à 3,11 % contre 3,71 % en 2008.

En 2009, la marge sur point mort représente 1,27 % contre 0,59 % en 2008.

LES RELATIONS HUMAINES

Les Relations Humaines de la CASDEN Banque Populaire s'inscrivent dans la gestion concertée de trois domaines spécifiques : les Ressources Humaines, les Relations Sociales et la Responsabilité Sociétale.

Les Ressources Humaines

Les Ressources Humaines englobent les activités de Recrutement, d'Intégration, de Formation et de Gestion des compétences.

Sur ces différents plans, l'année 2009 a été marquée par une grande prudence et un frein très net de certaines de ces activités en regard des effets de la crise de septembre/octobre 2008.

Les Relations Sociales

Au plan social, l'année 2009 a été marquée de changements importants :

- une nouvelle communication interne en direction des collaborateurs,
- la mise en œuvre d'un nouveau dispositif collectif de protection sociale des salariés,
- la prise en compte de nouvelles obligations légales et réglementaires en matière d'indemnisation des frais de transport domicile/travail des salariés,
- la mise en œuvre de nouveaux dispositifs légaux de déblocage de la Participation et d'Intéressement exceptionnel des collaborateurs,
- la poursuite de la gestion quantitative des équilibres salariaux et statutaires des femmes et des hommes.



La Responsabilité Sociétale

L'avènement d'enjeux nationaux a amené la mise en œuvre de chantiers spécifiques, notamment la gestion du parcours professionnel des seniors de l'entreprise dans une optique de développement de potentiel, la mise en œuvre d'une démarche particulière pour l'insertion et l'emploi de personnes à handicap et la réflexion sur les moyens à mettre en œuvre dans le domaine social pour prendre en compte les nouvelles données relatives au développement durable.



LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le management environnemental à la CASDEN

LES MOYENS HUMAINS MOBILISÉS

À l'heure actuelle :

Une fois par mois :

- Un comité de rédaction se réunit pour valider les sujets et les contenus de la rubrique « développement durable » de l'Intranet de la CASDEN. Les sous-rubriques « environnement », « économie responsable » et « engagement écocitoyen » sont ainsi réactualisées tous les quinze jours, en prenant en compte des décisions du comité.
- Un groupe de travail restreint se réunit par ailleurs pour étudier les actions susceptibles d'être proposées à la CASDEN (en termes de gestion des déchets, économies de ressources...).

LES RÉALISATIONS

Reporting

- Un tableau des différents indicateurs environnementaux (énergie, eau, déchets, papier...) et sociaux (solidarité, mobilité professionnelle, diversité...), en collaboration avec les services généraux et les ressources humaines, a été créé.
- Le reporting développement durable CASDEN permet également de fournir les informations nécessaires à l'alimentation des tableaux de bord de la BPCE.

Rapport de gestion Développement durable



Achats

Les ramettes de papier utilisées portent le logo de l'écolabel européen.

Les imprimeurs travaillant avec la CASDEN sont écolabellisés « Imprim'Vert ».

La CASDEN s'adresse à des Centres d'Aide par le Travail pour la mise sous pli d'un certain nombre de ses campagnes commerciales et marketing.

Déchets

Des cartons pour la récupération du papier à recycler ainsi que des bacs de récupération des bouteilles plastique et de cartouches usagées sont installés à chaque étage.

Prestataires

• Prestataire de récupération de matériel électronique obsolète: les écrans, les PEM (disques durs, clés USB...), les imprimantes, kits d'agrafage, photocopieurs, UC, cartouches et néons.

Environnement Recycling

- Prestataire de récupération de matériel en fonctionnement: France Coordination.
- Piles usagées, néons et consommables bureau-tique: Emmaüs/Ateliers du Bocage.
- Bouchons de bouteilles: Association « Les Bouchons d'Amour ».
- Bouteilles: SIETREM (tri sélectif Mairie de Noisiel).

Une étude de marché au niveau des prestataires de déchets électroniques (D3E) est en cours. L'objectif est d'identifier une solution de traitement de ces déchets spécifiques intéressante et avantageuse aux plans environnemental, économique et social. En effet, l'emploi de travailleurs handicapés de manière indirecte, via le choix de prestataires sous-traitants identifiés comme des « entreprises adaptées », constitue un axe de travail soutenu par la CASDEN.

LES TRAVAUX EN COURS

- Dans le cadre d'un objectif d'**économies d'énergie**, des scénarios d'extinction et d'allumages automatiques des postes informatiques sont à l'étude.
- Une **révision des indicateurs de développement durable** du tableau de bord est en cours.

TRAVAUX ENVISAGÉS

- Création d'un référentiel d'achats éco responsables avec des labels écologiques.
- Mise en place d'un bilan carbone dans le cadre du partenariat noué entre le Réseau des Banques Populaires et la société de consulting « Carbone 4 »
- Communication autour de l'interface « covoiturer77.fr », qui permet de covoiter avec des personnes du même secteur géographique, et mise à disposition d'un espace sécurisé pour permettre aux collaborateurs CASDEN de partager leur véhicule sur les trajets domicile-travail.

La gamme des produits et services

- L'Éco PTZ a fait l'objet d'une promotion sur les portails Intranet et Internet. Un package de communication créé par BPCE, et intitulé « Eco-Habitat » est en cours de modélisation pour être diffusé dans les délégations départementales.
- Des travaux sont en cours pour créer une gamme de produits bancaires « durables » et solidaires, susceptibles de bénéficier du label « Finansol ».

L'aide à l'éducation et au développement durable

Quatre partenariats

• Le CRDP d'Amiens

La CASDEN finance le « Forum des Ressources pour l'Éducation au Développement Durable », qui s'est



tenu pour la première fois en février 2010, sur le thème des partenariats. Le FOREDD se positionne comme un rendez-vous national annuel pour les cadres et formateurs de l'Éducation Nationale qui ont en charge la généralisation de cet enseignement.

La CASDEN contribue au financement de la collection vidéo « Développement durable : acteurs sur le terrain ». Cette série vidéo est composée de films vidéo courts restituant des entretiens et des reportages, réalisés sur le terrain avec l'objectif de faire rentrer les projets dans la classe : construction d'une chaufferie à bois, ou construction du canal Seine Nord. Cet outil propose des études de cas, des objets de travail pour les différentes disciplines concernées par les problématiques du développement durable. La série sera diffusée par les canaux numériques du réseau SCEREN [CNDP-CRDP], sur le site Internet du CRDP, Pôle national de compétence Éducation au développement durable. Elle intéresse les enseignants pour l'actualisation de leurs connaissances, les élèves des collèges et des lycées guidés dans un travail de recherche documentaire, le grand public intéressé par les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et culturels du développement durable.

- **La CDIUFM**

La CASDEN contribue à l'organisation de réunions pédagogiques qui rassemblent régulièrement les professeurs stagiaires dans le cadre de la CDIUFM. Un partenariat avec les éditions Milan pour l'organisation d'une conférence/débat sur un thème lié aux problématiques de l'éducation à l'environnement est également envisagé.

- **Le Comité 21**

La CASDEN est membre du Comité 21 depuis 2008 et participe aux travaux menés sur l'aide à l'éducation au développement durable, au sein du « collège entreprises ».

Elle contribue à l'élaboration, au financement et à la diffusion au sein de son réseau de Délégations,

d'un document destiné à promouvoir la démarche Agenda 21 dans les établissements scolaires.

- **STRASS Production**

La CASDEN est partenaire de Strass Production, agence conseil en communication et éditeur de ressources multimédia dans le domaine du développement durable, notamment pour le compte du Ministère de l'Éducation Nationale. Elle contribue au développement d'un portail de contenus pédagogiques gratuits et interactifs : <http://www.education-developpement-durable.fr/>.

- **Une exposition**

La CASDEN a réalisé, en partenariat avec l'éditeur SEPIA, et avec le concours scientifique de Bruno Parmentier, Directeur de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers, une exposition sur le thème « Nourrir l'Humanité ou l'Agriculture au Futur ». Constituée de douze panneaux, l'exposition aborde la problématique de l'alimentation de la population mondiale sous plusieurs angles : économiques, sanitaires, sociaux et bien sûr environnementaux.

Un livret pédagogique destiné aux enseignants l'accompagne. Il comporte notamment des commentaires qui viennent compléter le contenu des panneaux et permettent une lecture à différents niveaux (du CM2 à la terminale). Des exercices basés sur l'observation des différentes rubriques de l'exposition sont également proposés ainsi que deux quiz pour tester les connaissances.

- Cette exposition a pour la première fois obtenu le visa du SCEREN (Service de la Culture, de l'Édition, et des Ressources de l'Éducation Nationale) dont le logo figure sur les panneaux aux côtés de celui de la CASDEN.

- Produite à 600 exemplaires, elle est disponible dans les Délégations Départementales de la CASDEN qui la proposent gratuitement aux établissements scolaires, aux IUFM ou aux Centres Départementaux de Documentation Pédagogique intéressés.

Rapport de gestion Développement durable

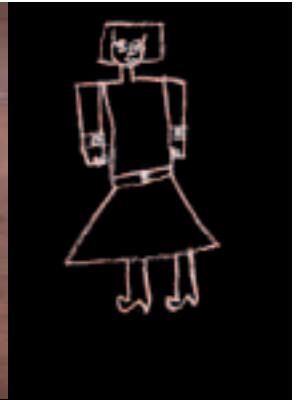
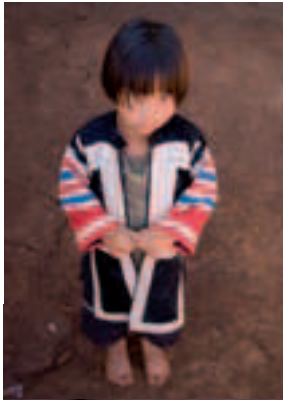


Les manifestations événementielles

La CASDEN a participé à plusieurs manifestations :

- Le « **Club Mobilité Capitale** ». Ce club d'entreprises rassemble, sous le patronage de l'ADEME, des professionnels du développement durable autour du thème de l'éco mobilité. Régulièrement réunis, les porteurs de projets échangent leurs expériences. La CASDEN fait partie du sous-groupe « Retour sur Investissement d'un plan de déplacements (PDE) ».
- Le « **Colloque des Savoirs et de la Citoyenneté** » organisé par l'association des Petits Débrouillards, au CNAM de Paris, a permis d'ouvrir une réflexion entre universitaires, militants associatifs, philosophes et éducateurs.
- Le « **Salon Européen de l'Éducation** » a été l'occasion, pour la CASDEN, de mettre en évidence son engagement pour l'éducation au développement durable sur son propre stand. Pour cet événement, l'entreprise a mobilisé deux équipes d'animateurs/médiateurs, issus des associations « Cap Sciences » et « Les Petits Débrouillards ». Les animations proposées ont permis de sensibiliser le public aux problématiques du réchauffement climatique, de sa nécessaire prise en compte dans l'aménagement du territoire et de son impact dans les espaces naturels. Cette manifestation a également été l'occasion de décrypter le phénomène de l'effet de serre, les mécanismes de l'énergie mécanique, hydraulique, ou encore solaire. Plusieurs bornes informatiques en libre accès ont également été mises à la disposition des jeunes, en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et la Cité des Sciences. Ces outils ont permis de tester ses connaissances, de répondre à une enquête individuelle sur l'empreinte écologique et d'assimiler les écogestes de la vie quotidienne. Pour l'événement, le stand avait été écoconçu avec du mobilier en carton, des ampoules basse consommation et des murs végétaux.





Thaïlande

Le taux d'alphabétisation en Thaïlande est l'un des plus élevés du Sud-Est asiatique. L'enseignement public est gratuit et obligatoire durant 9 ans. Mais l'achat de plusieurs uniformes par enfant représente un effort important pour les familles les plus pauvres.

L'éducation est un critère déterminant pour la réussite sociale, mais le système favorise l'apprentissage par cœur aux dépens de la réflexion. Dans le système scolaire public thaïlandais, l'enfant commence sa scolarité par 6 ans d'enseignement primaire, puis 3 ou 6 ans d'enseignement secondaire selon l'orientation, technique ou supérieure.

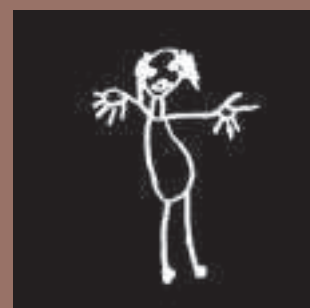
Malgré plusieurs dizaines d'années de développement rapide, une partie de la population reste à l'écart, en particulier les minorités ethniques, les migrants et les

réfugiés. Leurs enfants sont souvent défavorisés et n'ont pas accès à la protection sociale et au développement. On estime à 1 million le nombre d'enfants dont la naissance n'est pas enregistrée, et à 1 million également le nombre d'enfants qui ne vont pas à l'école ou sont scolarisés avec des années de retard.

Chiffres :

Espérance de vie (2008)	72.83 ans
Taux de natalité (2008)	13.57 ‰
Indice de fécondité (2008)	1.64 enfants/femme
Taux de mortalité (2008)	7.17 ‰
Taux de mortalité infantile (2008)	18.23 ‰
Taux d'alphabétisation (2007)	94.10 %

Comptes Consolidés



BILAN ACTIF ET PASSIF CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/09	31/12/08
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4.1	640 156	450 026
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4.2	7 995 604	7 898 004
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET ASSIMILEES	4.3	359 747	296 159
OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE	4.4	775 999	823 023
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	4.5	795 339	797 413
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	4.6	24 372	19 358
ECARTS D'ACQUISITION	4.7	0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	4.8	177 673	225 348
TOTAL DE L'ACTIF		10 768 890	10 509 331
PASSIF			
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	4.1	3 913 088	4 100 737
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4.2	4 029 566	3 382 791
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	4.9	348 995	576 365
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	4.10	206 436	196 690
ECARTS D'ACQUISITION	4.7	0	0
PROVISIONS	4.11	92 585	82 605
DETTES SUBORDONNEES	4.12	590 447	649 064
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	4.13	402 530	374 369
INTERETS MINORITAIRES	4.14	56 962	65 971
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4.14	1 128 281	1 080 739
Capital souscrit		314 179	303 936
Primes d'émission		233 690	233 146
Réserves consolidées et autres		531 646	500 460
Résultat de l'exercice		48 766	43 197
TOTAL DU PASSIF		10 768 890	10 509 331



HORS BILAN

En milliers d'euros

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements de financement
Engagements de garantie
Engagements sur titres

Notes	31/12/09	31/12/08
5.1	393 202	426 171
5.1	10 561 346	10 510 694
	0	0

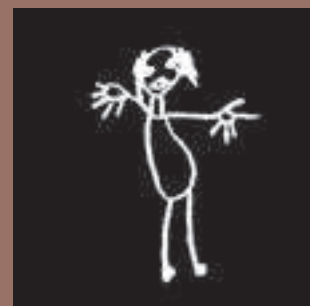
ENGAGEMENTS RECUS

Engagements de financement
Engagements de garantie
Engagements sur titres

Notes	31/12/09	31/12/08
5.1	0	0
5.1	25	26
	5 500	5 000



Comptes Consolidés



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	Notes	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	6.1	508 858	563 632
Intérêts et charges assimilées	6.1	-336 813	-417 560
Revenus des titres à revenu variable	6.2	23 426	38 713
Commissions nettes	6.3	24 582	26 431
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	6.4	-2 491	1 408
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6.5	6 532	-23 752
Autres produits d'exploitation bancaire nets	6.6	-15 961	-13 574
Produits nets des autres activités		8	8
PRODUIT NET BANCAIRE		208 141	175 306
Charges générales d'exploitation	6.7	-78 161	-71 071
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-2 899	-2 276
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		127 081	101 959
Coût du risque	6.8	-19 536	-28 288
RESULTAT D'EXPLOITATION		107 545	73 671
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		0	0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6.10	-21 248	-1 687
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		86 297	71 984
Résultat exceptionnel		0	0
Impôts sur le résultat	6.12	-8 146	-8 199
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		0	0
Dotations et reprises de FRBG		-28 161	-18 257
Intérêts minoritaires		-1 224	-2 331
RESULTAT NET PART DU GROUPE		48 766	43 197



Sénégal

L'éducation au Sénégal a toujours été un objectif de première importance pour les gouvernements successifs, car la population est extrêmement jeune.

Le taux de scolarisation primaire est passé de 60 % en 1991 à 82,5 % en 2005. Cependant, le niveau scolaire progresse plus lentement. La proportion d'enfants qui ne finit pas sa scolarité reste importante.

Le nombre de places dans l'enseignement secondaire, dans l'enseignement supérieur et pour la formation professionnelle publics reste limité.

Faute de budget et de moyens, le gouvernement sénégalais a dû libéraliser le système éducatif et a encouragé la création d'établissements privés. Plusieurs écoles et universités privées ont vu le jour et connaissent un véritable succès tant la demande est forte.

Paradoxalement, si ces écoles viennent en renfort du

secteur public, elles ne sont pas reconnues, et l'Etat n'est pas en mesure de les contrôler.

Le modèle éducatif correspond au système français, ce qui permet de valider des diplômes afin de continuer éventuellement des études en France, mais également au système anglo-saxon, dans le privé notamment, pour les Master of Business Administration – MBA.

Chiffres :

Espérance de vie (2009)	59.00 ans
Taux de natalité (2009)	36.84 ‰
Indice de fécondité (2009)	4.94 enfants/femme
Taux de mortalité (2009)	9.75 ‰
Taux de mortalité infantile (2009)	58.94 ‰
Taux d'alphabétisation (2007)	42.60 %

Annexe aux Comptes Consolidés



Note 1 – Cadre général

1.1 – Le Groupe BPCE

Le Groupe BPCE a officiellement vu le jour le 31 juillet 2009. Il comprend le réseau des Banques Populaires, le réseau des Caisses d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales, BP Participations (anciennement BFBP) et ses filiales, CE Participations (anciennement CNCE) et ses filiales.

Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne

Le Groupe BPCE est un groupe coopératif avec des sociétaires propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de l'organe central du groupe appelé BPCE.

Le réseau des Banques Populaires comprend les Banques Populaires, les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement et la société de participations du réseau des Banques Populaires.

Le réseau des Caisses d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et de Prévoyance, les sociétés locales d'épargne, la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne et la société de participations du réseau des Caisses d'Épargne.

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 80 % par leurs sociétaires et de 20 % par Natixis via les certificats coopératifs d'investissement (CCI).

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 80 % par les sociétés locales d'épargne (SLE) et de 20 % par Natixis via les CCI. Au niveau local, les sociétés locales d'épargne à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les coopérateurs ont pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées, d'animer le sociétariat. Elles ne peuvent pas effectuer des opérations de banque.

BPCE

Le nouvel organe central, dénommé BPCE, a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. Il se substitue aux deux organes centraux existants, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE). Sa constitution a été réalisée par voie d'apports partiels d'actifs soumis au régime des scissions, effectués par la BFBP d'une part et la CNCE d'autre part. L'État est détenteur d'actions de préférence sans droit de vote.

Organe central au sens de la Loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 17 Caisses d'Épargne et les 20 Banques Populaires depuis le 31 juillet 2009. Il détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production.

Les principales filiales de BPCE sont :

- Natixis, détenu à 72 %, regroupant les activités de marché et de services financiers,
- GCE Covered Bonds, programme de Covered bonds des Caisses d'Épargne,
- BP Covered Bonds, programme de Covered bonds des Banques Populaires,
- Financière Océor, banque du développement régional et l'outre-mer et international,
- Banque BCP (France) et Banque BCP (Luxembourg), banques commerciales issues de la fusion d'établissements financiers portugais,
- Société Marseillaise de Crédit (SMC), banque commerciale régionale,
- BCI et BICEC et BIAT, banques commerciales basées respectivement au Congo, au Cameroun et en Tunisie,
- CNP Assurances (services à la personne) et GCE Assurances (assurance IARD),
- GCE Technologies, centre informatique des Caisses d'Épargne,



- i-BP, plate-forme informatique unique des Banques Populaires.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agrérer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales. Elle détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à elle de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

BP Participations et CE Participations

Les deux réseaux Banques Populaires et Caisses d'Épargne détiennent respectivement également 100 % de leur ancien organe central :

- la BFBP pour les Banques Populaires, renommée Banques Populaires Participations (BP Participations)
- et la CNCE pour les Caisses d'Épargne, renommée Caisses d'Épargne Participations (CE Participations).

BP Participations et CE Participations détiennent les actifs n'ayant pas été apportés à BPCE. Ces holdings sont des sociétés financières agréées en tant qu'établissement de crédit et affiliées à BPCE. Les deux holdings de participations ont pour objet limité, spécifique et exclusif de gérer et contrôler leurs participations respectives, leur activité de compte propre et d'assurer la continuité des opérations de crédit au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire

et financier contractées par BFBP et CNCE qui n'ont pas été transmises à BPCE dans le cadre de l'apport des actifs.

Les filiales du pôle immobilier des deux anciens groupes (notamment le Crédit Foncier de France, Nexity, Foncia, MeilleurTaux) ainsi que les autres participations des deux anciens organes centraux (notamment Banca Carige, Banque Palatine et MABanque) sont conservées par BP Participations et CE Participations.

1.2 Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L.512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est chargée de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des deux fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère le Fonds Réseau Banques Populaires, le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et met en place le nouveau Fonds de Garantie Mutuel. Le Fonds Réseau Banques Populaires correspond au montant du fonds de garantie constitué par l'ancien groupe Banque Populaire en contrepartie d'un FRBG (450 millions d'euros). Il fait l'objet d'un dépôt effectué par BP Participations dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

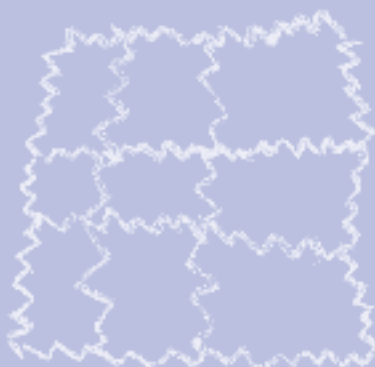
Le Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance fait l'objet d'un dépôt (450 millions d'euros) effectué

Annexe aux Comptes Consolidés



par CE Participations dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable. Ce dépôt est lui-même déposé par les Caisses d'Épargne auprès de CE Participations.

Le Fonds de Garantie Mutuel est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les



Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant initial des dépôts est au total de 20 millions d'euros (10 millions d'euros par les Banques Populaires et 10 millions d'euros par les Caisses d'Épargne). Par la suite, le fonds sera abondé chaque année à hauteur de 5 % de la contribution des Banques Populaires, des Caisses d'Épargne et de leurs filiales – à l'exception des holdings de participations et de leurs filiales respectives – aux résultats consolidés du Groupe dans la limite de 0,3 % des risques pondérés du Groupe (RWA). Cette contribution sera répartie au prorata du capital de BPCE, selon la même clef de répartition décrite ci-dessus.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % de la somme du montant des Actifs Pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Épargne d'un dépôt donne lieu à l'affecta-

tion au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les modalités de mise en jeu du système de garantie reposent sur le niveau de priorité suivant :

Chaque bénéficiaire doit d'abord s'appuyer sur ses fonds propres.

BPCE peut requérir l'intervention des Banques Populaires et les Caisses d'Épargne au titre du système de garantie et de solvabilité, en appliquant les clefs de répartition des contributions et ce avant d'impacter les trois fonds.

Si l'établissement défaillant appartient à un des deux réseaux (Caisses d'Épargne et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit et affiliées à BPCE d'une part, Banques Populaires et leurs filiales ayant le statut d'établissement de crédit et affiliées à BPCE d'autre part), le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds de garantie de ce réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme au nom de la holding correspondante, jusqu'à épuisement de ce dépôt,

- lorsque ce dépôt est épuisé, les maisons-mères du réseau correspondant (Banques Populaires ou Caisses d'Épargne) sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives,

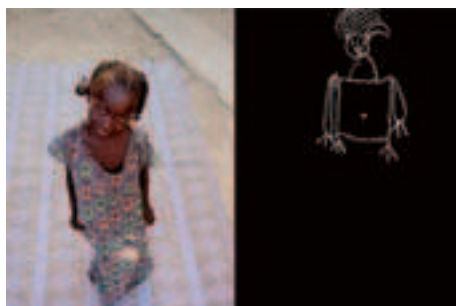
- lorsque leurs capacités contributives sont épuisées, le montant prélevé est imputé sur le fonds commun, c'est-à-dire sur les dépôts à terme dans les livres de BPCE au nom de toutes les maisons-mères,

- si le fonds commun est épuisé, le montant résiduel éventuel est imputé sur le fonds de garantie de l'autre réseau, c'est-à-dire sur le dépôt à terme de l'autre holding,

- si le fonds de garantie de l'autre réseau est à son tour épuisé, les maisons-mères de cet autre réseau sont appelées dans la limite de leurs capacités contributives.

Si l'établissement défaillant est BPCE ou une de ses filiales, le montant prélevé :

- est imputé en priorité sur le fonds commun, c'est-à-dire sur les dépôts à terme inscrits dans les



livres de BPCE au nom des maisons-mères jusqu'à épuisement,

– puis il est fait appel symétriquement aux deux fonds de garantie des réseaux, c'est-à-dire aux dépôts à terme des deux holdings,

– si ces deux fonds sont épuisés, les maisons-mères sont appelées dans les limites de leurs capacités contributives.

L'intervention du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et/ou du Fonds de Garantie Mutuel ou, plus généralement, toute mise à disposition de fonds au titre du système de garantie et de solidarité en faveur d'un bénéficiaire prendra la forme d'une subvention ou de tout autre mode d'intervention pouvant se révéler plus approprié.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée par la Caisse d'Épargne dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3 Événements significatifs

Néant

1.4 Événements postérieurs à la clôture

Néant



Note 2 – Principes et méthodes de consolidation

2.1 – Principes généraux

Les comptes consolidés du Groupe sont établis et présentés dans le respect des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC) et du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF), notamment le règlement du CRC n° 99-07 modifié relatif aux règles de consolidation.

Le Groupe n'anticipe pas l'application du règlement n° 2009-09 afférent à l'actualisation du règlement n° 99-07 relatif aux comptes consolidés.

Les principes comptables et les règles d'évaluation spécifiques aux activités non bancaires sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Sauf information contraire, les postes du bilan et les notes annexes qui s'y rapportent sont présentés nets d'amortissements et de dépréciations.

2.2 – Périmètre de consolidation et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la CASDEN Banque Populaire et de toutes les filiales et participations contrôlées ou sous influence notable. La note 7.1 détaille le périmètre de consolidation du Groupe.

Intégration globale

Les entreprises sous le contrôle exclusif de la CASDEN Banque Populaire et dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières ou relève d'activités connexes comme l'assurance, les sociétés foncières et de promotion immobilière, les services informatiques sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise et résulte soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, soit de la désignation de

Annexe aux Comptes Consolidés



la majorité des membres des organes de direction ou du droit d'exercer une influence dominante en vertu d'un contrat de gestion ou de clauses statutaires.

Intégration proportionnelle

Les entreprises contrôlées de manière conjointe sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires de sorte que la politique financière et opérationnelle résulte de leur accord.

Mise en équivalence

Les entreprises dans lesquelles le groupe détient une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité consolidante détient au moins 20 % des droits de vote.

Pour ces entreprises, la différence entre la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice et la valeur comptable des titres détenus est enregistrée à l'actif du bilan dans le poste « Participations, parts dans les entreprises liées » et au passif du bilan dans les réserves consolidées.

2.3 – Présentation des états financiers et date de clôture

L'ensemble des sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.4 – Règles de consolidation

2.4.1 Harmonisation des méthodes comptables

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités selon les normes d'enregistrement, d'évaluation et de présentation du Groupe détaillées en note 3 afin de présenter des comptes consolidés homogènes.

2.4.2 Retraitements de consolidation

Certaines méthodes d'évaluation s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels. Elles concernent notamment les retraitements suivants :

Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et assimilées sont inscrites à l'actif du bilan au poste « Opérations de crédit-bail et assimilées » (ou) en « Opérations interbancaires » et en « Opérations avec la clientèle » selon la nature de la contrepartie.

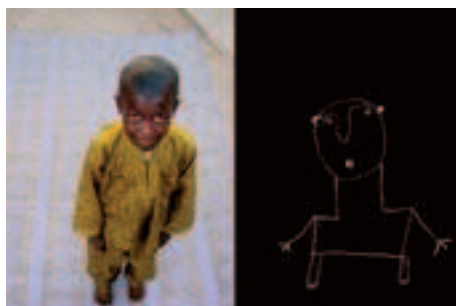
Ces encours sont inscrits dans les comptes consolidés selon la comptabilité financière qui se substitue aux encours sociaux déterminés selon une conception patrimoniale.

La réserve latente, constituée par la différence entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier du capital investi, est inscrite dans les réserves consolidées pour son montant net d'impôt différé calculé selon la méthode globale.

Les loyers sont ventilés entre amortissements financiers et intérêts. Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des intérêts et produits assimilés.

Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les encours financiers sont déclassés dès lors qu'ils présentent un impayé de plus de trois mois (mobilier) ou six mois (immobilier). Le principe de contagion de l'ensemble des contrats de crédit-bail est également appliqué dans la comptabilité financière des entités concernées dès lors qu'un contrat de crédit-bail est inscrit en créances douteuses.

Les immeubles donnés en crédit-bail font l'objet d'un provisionnement lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur estimée de marché et lorsqu'il existe un risque probable ou certain que l'immeuble, objet du contrat, demeure, à terme, la propriété du crédit bailleur.



Bien loués en crédit-bail ou assimilés

Les immobilisations acquises par un contrat de crédit-bail ou assimilé sont retraitées afin de les faire apparaître à l'actif du bilan comme si elles avaient été acquises à crédit. En contrepartie, une dette figure au passif du bilan.

Elles font l'objet d'un plan d'amortissement dont les dotations apparaissent au compte de résultat en « Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles ». Les opérations de cession-bail ont été retraitées dans les comptes consolidés avec annulation de la plus-value. Les plus values de cession-bail sont étalées sur la durée du contrat.

Écritures passées en application de la législation fiscale

Les provisions réglementées passées pour la seule application de législations fiscales sont reprises dans les comptes consolidés par les comptes de réserves et de résultat.

Dans le cas d'un amortissement dérogatoire enregistré en comptabilité individuelle, un retraitement est effectué en consolidation pour les éliminer par les réserves pour le stock à l'ouverture de l'exercice et par le résultat pour le flux de l'année.

Impôts

L'impôt sur les bénéfices comprend en sus de l'impôt exigible :

- les impôts différés provenant des écritures de consolidation, des décalages temporaires entre la prise en compte d'un résultat comptable et d'un résultat fiscal et des déficits fiscaux reportables des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation,
- les impôts latents provenant des écarts entre les valeurs comptables et fiscales d'éléments de bilan.

Le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33,33 %, auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,30 %. Ce qui donne un taux d'impôt exigible de 34,43 %.

Le Groupe CASDEN Banque Populaire a appliqué la méthode du report variable pour déterminer le montant des impôts différés. Le taux d'impôt pris en compte pour le calcul des impôts différés est de 34,43 %.

Tous les décalages ont été retenus quelque soit la date de récupération ou d'exigibilité.

La compensation des actifs et passifs d'impôt différé s'effectue dans le cadre d'une même entité fiscale. Les montants totaux des impositions différées dégagées au bilan et au compte de résultat sont portés en informations complémentaires.

Le solde net d'impôt différé figure au passif du bilan en compte de régularisation.

2.4.3 Conversion des comptes des entités étrangères

Les éléments de bilan sont convertis au cours de la devise à la date de clôture. Les charges et produits du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice.

Les comptes de capitaux propres et les dotations en capital des succursales étrangères sont maintenus au cours historique.

Les différences sur le résultat entre cours moyen et cours de clôture et sur les capitaux propres entre cours historique et cours de clôture sont inscrits en écart de conversion dans les réserves consolidées pour la part groupe.

Les écarts de conversion relatifs aux filiales et succursales de la zone euro sont maintenus dans les capitaux propres jusqu'à la cession.

2.4.4 Elimination des opérations réciproques

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques d'importance significative sont éliminés dans leur totalité pour les entreprises intégrées de manière globale. Pour les entreprises intégrées de manière proportionnelle, l'élimination se fait dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement.

Annexe aux Comptes Consolidés



Les dividendes intra-groupe et les plus-values d'opérations de cession interne sont neutralisés en totalité.

Les plus-values d'apport issues d'opérations de restructuration interne antérieures à l'application du CRC 99-07 sont maintenues dans les capitaux propres. Par contre, les autres plus-values sont éliminées.

2.4.5 Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise.

Les écarts d'évaluation sont la différence entre la valeur d'utilité réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments.

Le coût d'acquisition des titres est égal à la rémunération remise au vendeur majorée de tous les coûts directement imputables à l'acquisition. Ces coûts directs (droits d'enregistrement, honoraires...) sont déterminés nets de l'économie d'impôt.

Les écarts positifs font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 5 ans fixée en fonction des objectifs et des caractéristiques de l'acquisition. Pour les montants non significatifs, l'amortissement se fait sur un an.

Le plan d'amortissement peut être modifié si une dégradation de la situation de la société le justifie.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif du bilan et font l'objet d'une reprise en fonction des objectifs fixés lors de l'acquisition. Cette durée est de 5 ans.

En cas de cession partielle des titres, l'écart restant à amortir, qu'il soit positif ou négatif, est repris au prorata des titres cédés.

Note 3 – Principes et méthodes comptables

3.1 Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthodes comptables n'a affecté les comptes de l'exercice 2009.

Les textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable et d'application obligatoire en 2009 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe n'anticipe pas l'application des textes adoptés par le Comité de la Réglementation Comptable lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

3.2 Néant

3.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

3.3.1 Opérations en devises

Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du



Comité de la Réglementation Bancaire et Financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les immobilisations et titres de participation en devises financés en euros restent valorisés au coût d'acquisition.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés prorata temporis en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme sec ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les swaps cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme de devises. Les swaps financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

3.3.2 Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues sur des établissements de crédit au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette

des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle. Les crédits à la clientèle émis sont inscrits au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentés des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature (comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle). Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Créances restructurées

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur, maintenues en défaut dans le calcul du ratio Mac donough, sont déclassées dans la catégorie douteuse et dépréciées en comptabilité.

Annexe aux Comptes Consolidés



Il en résulte que les dépréciations constatées doivent au moins couvrir le montant des décotes résiduelles, pour les prêts restructurés hors conditions de marché.

Une créance restructurée douteuse peut être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Le groupe CASDEN n'applique pas cette règle, il laisse les créances restructurées en douteux.

Créances douteuses

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garanties ou de cautions.

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois et six mois en matière immobilière et pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme, les contrats de crédit bail résiliés, les concours à durée indéterminée dont la clôture a été notifiée sont présumés devoir être inscrits en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est

pas envisagé. Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les intérêts courus et ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Lorsque la créance est qualifiée de compromise les intérêts courus non encaissés ne sont plus comptabilisés.

Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règlements reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

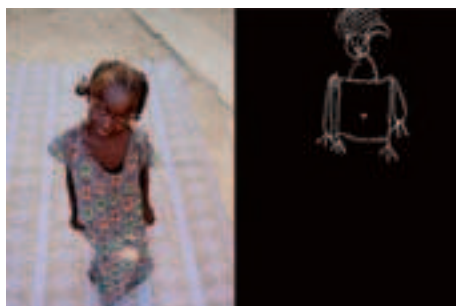
Opérations de pension

Les opérations de pension livrées sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant qui enregistre au passif le montant encaissé représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

Dépréciation

Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties



disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les petites créances aux caractéristiques similaires, une estimation statistique peut être retenue.

Les dotations et les reprises de dépréciation constatées pour risque de non recouvrement sont enregistrées en « Coût du risque » à l'exception des dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, en « Intérêts et produits assimilés ». La reprise de la dépréciation liée au seul passage du temps est enregistrée en « Intérêts et assimilés ». Une provision pour risques est constituée sur le périmètre des engagements non douteux, inscrits au bilan ou hors-bilan, pour lesquels des informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.3.3 Titres

Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2005-01, modifiant le règlement CRBF n° 90-01 du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres,

- le règlement du CRBF n° 89-07, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations dont les mouvements sont inscrits en coût du risque.

Titres de transaction

Il s'agit des titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme. Pour être éligibles à cette catégorie, les titres doivent, à la date de comptabilisation initiale, être négociables sur un marché actif et les prix du marché doivent être accessibles et représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Il peut s'agir de titres à revenu fixe ou de titres à revenu variable. Les titres de transaction sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. En cas de vente à découvert, la dette est inscrite au passif pour le prix de vente des titres, frais exclus.

À la clôture, ils sont évalués au prix de marché du jour le plus récent : le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent, sauf situation exceptionnelle de marché nécessitant un changement de stratégie ou en cas de disparition d'un marché actif pour les titres à revenu fixe, être transférés vers une autre caté-

Annexe aux Comptes Consolidés



gorie comptable, et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie de bilan par cession, remboursement intégral, ou passage en pertes.

Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Pour les parts d'OPCVM et de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêt.

Conformément aux dispositions du communiqué conjoint du 15 octobre 2008 des régulateurs et normalisateurs français (AMF, CNCC, CB et ACAM), en l'absence d'un marché actif, les obligations Amaren II, dont les sous jacents sont des crédits immobiliers titrisés octroyés par la CASDEN Banque Populaire, ont été valorisées à l'aide d'un modèle interne (mark to model) depuis le 31 décembre 2008. Une dépréciation est constatée dans les comptes consolidés 2009 pour 4,2 millions d'€.

Au 31 décembre 2009, les OPCVM ABS + ont également fait l'objet d'une valorisation à l'aide d'un modèle interne (mark to model) donnant lieu à une reprise de provisions de 8,9 millions d'€ (portant la provision de 24,1 à 15,2 millions d'€).

Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains, provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRB, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ces titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles. Les plus values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent sauf exceptions pas faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.



Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement par application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17 peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille consiste à investir avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Il ne peut s'agir en principe que de titres à revenu variable. Cette activité doit être exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré procurant une rentabilité récurrente provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

À la clôture de l'exercice, ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de l'activité de portefeuille ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise car elle permet notamment d'exercer une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

À la clôture de l'exercice, ils sont individuellement évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est

appréciée notamment au regard de critères tels que le caractère stratégique, la volonté de soutien ou de conservation, le cours de bourse, l'actif net comptable, l'actif net réévalué, des éléments prévisionnels. Les moins-values latentes, calculées par lignes de titres, font l'objet d'une dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les titres de participation et parts dans les entreprises liées ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Autres titres détenus à long terme

Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

Reclassement d'actifs financiers

Le groupe CASDEN Banque Populaire n'a pas utilisé cette faculté de reclassement d'actifs financiers.

3.3.4 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les règles de comptabilisation des immobilisations sont définies par :

– le règlement CRC n° 2004-06 relatif la comptabilisation et à l'évaluation des actifs et,

Annexe aux Comptes Consolidés



– le règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation.

Les logiciels sont amortis sur une durée maximum de 5 ans. La quote-part d'amortissement supplémentaire dont peuvent bénéficier les logiciels en application des dispositions fiscales est inscrite en amortissement dérogatoire.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation par rapport à la valeur de marché.

Immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours.

Les constructions étant des actifs composés de plusieurs éléments ayant des utilisations différentes dès l'origine, chaque élément est comptabilisé séparément à sa valeur d'acquisition et un plan d'amortissement propre à chacun des composants est retenu.

Le montant amortissable est la valeur brute sous déduction de la valeur résiduelle lorsque cette dernière est mesurable, significative et durable. Les principaux composants des constructions sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien :

Composants

Durée d'utilité

Terrain.....	NA
Façades non destructibles.....	NA
Façades/couverture/étanchéité.....	20-40 ans
Fondations/ossatures.....	30- 60 ans
Ravalement.....	10-20 ans
Équipements techniques.....	10-20 ans
Aménagements techniques.....	10-20 ans
Aménagements intérieurs.....	8-15 ans

Les autres immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition, à leur coût de production ou à leur coût réévalué. Le coût des immobilisations libellé en devises est converti en euros au cours du jour de l'opération. Les biens sont amortis selon la durée de consommation des avantages économiques attendus, soit en général la durée de vie du bien.

Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation.

Les immeubles de placement constituent des immobilisations hors exploitation et sont comptabilisés suivant la méthode des composants.

3.3.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support: bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont pris en charge dans la totalité de l'exercice ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir. Les intérêts courus à verser relatifs à ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



3.3.6 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée et les dépôts de garantie à caractère mutuel. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

3.3.7 Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06, la constitution de telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code que des événements survenus ou en cours rendant probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Il comprend notamment une provision pour engagements sociaux, une provision pour risques de contrepartie et une provision épargne logement.

Engagements sociaux

Les avantages versés au personnel sont comptabilisés en application de la Recommandation n° 2003-R-01 du Conseil National de la Comptabilité. Ils sont classés en 4 catégories :

• Avantages à court terme

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels, intéressement, participation, primes payés dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés en charge de l'exercice y compris pour les montants restant dus à la clôture.

• Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice ; il s'agit en particulier des primes pour médaille du travail.

Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées).

• Indemnités de fin de contrat de travail

Il s'agit des indemnités accordées aux salariés lors de la résiliation de leur contrat de travail avant le départ en retraite, que ce soit en cas de licenciement ou d'acceptation d'un plan de départ volontaire. Les indemnités de fin de contrat de travail font l'objet d'une provision. Celles qui sont versées plus de douze mois après la date de clôture donnent lieu à actualisation.

Les indemnités de fin de carrière sont couvertes par un contrat souscrit auprès de parnasse MAIF.

Annexe aux Comptes Consolidés



• Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages au personnel postérieurs à l'emploi recouvrent les indemnités de départ en retraite, les retraites et avantages aux retraités.

Ces avantages peuvent être classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies (non représentatifs d'un engagement à provisionner pour l'entreprise) et les régimes à prestations définies (représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise et donnant lieu à évaluation et provisionnement).

Les engagements sociaux du Groupe qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan.

La méthode d'évaluation utilisée est identique à celle décrite pour les avantages à long terme.

La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non reconnus.

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi, représentatifs des différences liées aux hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, etc.) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et les calculs réels (rendement des actifs de couverture, etc.) sont amortis selon la règle dite du corridor, c'est-à-dire pour la partie qui excède une variation de plus ou moins 10 % des engagements ou des actifs.

La charge annuelle au titre des régimes à prestations définies comprend le coût des services rendus de l'année, le coût financier lié à l'actualisation des engagements, les rendements attendus des actifs de couverture et éventuellement l'amortissement des éléments non reconnus.

Provisions pour garanties financières

Les CDS et CDO en portefeuille sont assimilés à des garanties financières pour lesquelles CASDEN Banque Populaire est vendeur d'une protection. Conformément aux dispositions du communiqué conjoint du 15 octobre 2008 des régulateurs et

normalisateurs français AMF, CNCC, CB et ACAM, ces garanties financières ont été évaluées sur la base de modèles internes (mark to model) au 31 décembre 2009. La perte potentielle estimée a été provisionnée. Le montant de la provision s'élève à 40,2 M€ au 31 décembre 2009.

Autres provisions

Les autres provisions affectées à des engagements hors-bilan notamment les crédits consentis par les Banques Populaires aux sociétaires CASDEN, les crédits gérés par la filiale BMF, et les risques hors exploitation font l'objet d'une provision au passif du bilan.

3.3.8 Fonds pour risques bancaires généraux

Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

Ils comprennent également les montants dotés au Fonds Régional de Solidarité ainsi que les provisions pour investissement.

3.3.9 Instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction n° 94-04 modifiée par l'instruction n° 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. À la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.



Opérations fermes

Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée)
- macro-couverture (gestion globale de bilan)
- positions spéculatives/positions ouvertes isolées
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

Les charges et produits sur instruments utilisés en couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits prorata temporis en compte de résultat aux postes « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Les charges et produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. Les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision pour risques et charges. La détermination de cette valeur est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré). Sur les marchés organisés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente

et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Les contrats relevant de la gestion spécialisée sont valorisés selon les méthodes du coût de remplacement ou obligatoire après prise en compte d'une décote pour tenir compte du risque de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Les soultes constatées lors de la résiliation ou de l'assignation de contrats d'échange de taux sont comptabilisées comme suit :

- Pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- Pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont, en règle générale, amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert.

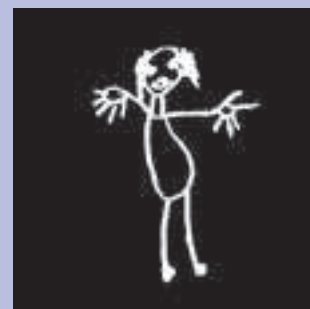
Opérations conditionnelles

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. À la clôture de l'exercice, ces options font l'objet d'une valorisation portée en compte de résultat dans le cas de produits cotés sur un marché organisé ou assimilé. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à

Annexe aux Comptes Consolidés



ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé. Dans le cas des contrats d'échange de taux d'intérêt ou de devises, la valeur de marché est déterminée en fonction du prix calculé en actualisant aux taux d'intérêt du marché les flux futurs et en tenant compte des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des frais de gestion futurs. Les variations de valeurs des options non cotées sont déterminées selon un calcul mathématique.

3.3.10 Intérêts et assimilés – Commissions

Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

- Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement à l'achèvement des prestations ;
- Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

3.3.11 Revenus des portefeuilles titres

Les dividendes sont comptabilisés dès que leur paiement a été décidé par l'organe compétent. Ils sont enregistrés en « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

3.3.12 Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et ainsi qu'à la provision pour impôts sur les GIE fiscaux.

Les réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ont par ailleurs décidé pour l'exercice 2009 de bénéficier des dispositions de l'article 91 de la loi de finance rectificative pour 2008, qui étend le mécanisme de l'intégration fiscale aux réseaux bancaires.

La CASDEN Banque Populaire a signé avec sa mère intégrante une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la créance ou la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.





Note 4 – Informations sur les postes du bilan

4.1 Opérations interbancaires

Créances sur les établissements de crédit

Les créances saines sur les établissements de crédit se décomposent de la manière suivante:

En milliers d'euros

	31/12/09			31/12/08		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes et prêts	55 724	536 094	591 818	47 040	384 147	431 187
Prêts financiers	–	–	–	–	–	–
Valeurs et titres reçus en pension	–	32 461	32 461	–	3 811	3 811
Prêts subordonnés	–	–	–	–	–	–
Total	55 724	568 555	624 279	47 040	387 958	434 998

Les créances sur opérations avec le réseau se décomposent en 35 927 milliers d'euros à vue et 506 777 milliers d'euros à terme.

Dettes vis-à-vis des établissements de crédits

En milliers d'euros

	Notes	31/12/09	31/12/08
Banques centrales			
Comptes et emprunts	(1)	3 880 365	4 057 494
Autres sommes dues			
Dettes rattachées		32 723	43 243
Total		3 913 088	4 100 737

(1) Les comptes et emprunts vis-à-vis des établissements de crédit se décomposent de la façon suivante:

En milliers d'euros

	31/12/09			31/12/08		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes ordinaires créditeurs	86 238	–	86 238	122 624	–	122 624
Comptes et emprunts	1	3 794 126	3 794 127	(16)	3 934 886	3 934 870
Valeurs et titres donnés en pension	–	–	–	–	–	–
Total	86 239	3 794 126	3 880 365	122 608	3 934 886	4 057 494

Les dettes sur opérations avec le réseau se décomposent en 2 093 milliers d'euros à vue et 3 049 080 milliers d'euros à terme.

Annexe aux Comptes Consolidés



4.2 Opérations avec la clientèle

4.2.1 Opérations avec la clientèle

Créances sur la clientèle

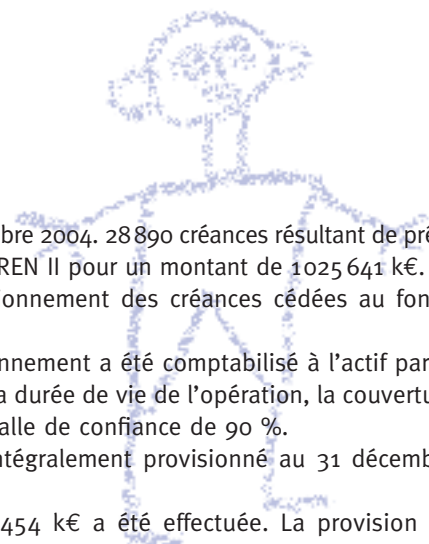
En milliers d'euros

	Notes	31/12/09	31/12/08
Comptes ordinaires débiteurs		23 615	24 977
Créances commerciales			
Autres concours à la clientèle	(1)	7 889 467	7 793 076
Créances rattachées et valeurs non imputées		24 478	24 543
Créances douteuses nettes		58 044	55 408
Dépréciations pour risques pays affectées			
Autres			
Total		7 995 604	7 898 004

(1) Les autres concours à la clientèle se décomposent de la façon suivante:

En milliers d'euros

	31/12/09	31/12/08
Crédits à l'exportation		
Crédits de trésorerie et de consommation	1 204 523	1 226 441
Crédits à l'équipement	549	745
Crédits à l'habitat	6 651 189	6 529 565
Autres crédits à la clientèle	25 642	25 642
Valeurs et titres reçus en pension		
Prêts subordonnés	7 564	10 683
Total	7 889 467	7 793 076



Titrisation Amaren II

Une opération de titrisation de créances a été réalisée le 17 décembre 2004. 28890 créances résultant de prêts immobiliers ont été cédées au fonds commun de créances AMAREN II pour un montant de 1025 641 k€.

Une garantie a été constituée sous la forme d'un surdimensionnement des créances cédées au fonds AMAREN II, pour un montant de 25 641 k€.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce surdimensionnement a été comptabilisé à l'actif parmi les créances distribuées. Il a été calculé de sorte à assurer sur la durée de vie de l'opération, la couverture des pertes pouvant affecter le portefeuille cédé avec un intervalle de confiance de 90 %.

En application de ces mêmes modalités de calcul, il a été intégralement provisionné au 31 décembre 2004.

Au cours de l'exercice 2009, une reprise de provision de 3 454 k€ a été effectuée. La provision au 31 décembre 2009 s'élève à 11 695 k€.

Dettes vis-à-vis de la clientèle

En milliers d'euros

	Notes	31/12/09	31/12/08
Comptes et emprunts	(1)	3 966 233	3 314 652
Dépôts de garantie			
Autres sommes dues		25 813	21 533
Dettes rattachées		37 520	46 606
Total		4 029 566	3 382 791

(1) Les comptes et emprunts auprès de la clientèle se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros

	31/12/09			31/12/08		
	À vue	À terme	Total	À vue	À terme	Total
Comptes d'épargne à régime spécial	3 698 706	4 256	3 702 962	3 188 725	4 238	3 192 963
- Livret A						
- PEL/CEL	163	2 076	2 239	149	2 072	2 221
- Autres comptes d'épargne à régime spécial	3 698 543	2 180	3 700 723	3 188 576	2 166	3 190 742
Comptes et emprunts	33 470	20 111	53 581	23 777	23 653	47 430
Emprunts auprès de la clientèle financière		209 690	209 690		74 259	74 259
Valeurs et titres donnés en pension livrée						
Total	3 732 176	234 057	3 966 233	3 212 502	102 150	3 314 652

Annexe aux Comptes Consolidés



4.3 Opérations de crédit-bail et assimilées

En milliers d'euros

	31/12/09			31/12/08			
	Mobilier	Location simple	Total	Immobilier	Mobilier	Location simple	Total
Immobilier							
Encours clientèle	49 103	310 644	359 747	5 019	43 338	247 802	296 159
Biens temporairement non loués							
Encours douteux nets							
Total	49 103	310 644	359 747	5 019	43 338	247 802	296 159

4.4 Effets publics, obligations, actions, autres titres à revenu fixe et variable

4.4.1 Portefeuille titres

En milliers d'euros

	31/12/09				31/12/08					
	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total	Transaction	Placement	Investissement	TAP	Total
Effets publics et valeurs assimilées				-					-	
Valeurs brutes				-					-	
Créances rattachées				-		-			-	
Dépréciations				-		-			-	
Obligations et autres titres à revenu fixe		635 096	13 218	-	648 314		551 143	163 459	-	714 602
Valeurs brutes		636 083	13 216	-	649 299		552 351	163 436	-	715 787
Créances rattachées		3 381	2	-	3 383		4 954	23	-	4 977
Dépréciations		(4 368)		-	(4 368)		(6 162)		-	(6 162)
Actions et autres titres à revenu variable		106 267	-	21 418	127 685		83 532	-	24 889	108 421
Valeurs brutes		123 222	-	25 979	149 201		111 852	-	26 644	138 496
Créances rattachées		8	-		8		14	-		14
Dépréciations		(16 963)	-	-4 561	(21 524)		(28 334)	-	-1 755	(30 089)
Total		741 363	13 218	21 418	775 999		634 675	163 459	24 889	823 023



Obligations et autres titres à revenu fixe

En milliers d'euros

	31/12/09				31/12/08			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Titres cotés		85 560		85 560		97 188		97 188
Titres non cotés		468 650	13 216	481 866		354 822	163 436	518 258
Titres prêtés		81 873		81 873		100 341		100 341
Titres empruntés								
Créances douteuses								
Total		636 083	13 216	649 299		552 351	163 436	715 787
dont titres subordonnés		14 590		14 590		14 698		14 698

Aucune dépréciation n'a été constatée au titre du risque de contrepartie sur les titres d'investissement au 31 décembre 2009 comme au 31 décembre 2008.

Aucune obligation et autres titres à revenu fixe ne sont émis par des organismes publics.

Actions et autres titres à revenu variable

En milliers d'euros

	31/12/2009				31/12/08			
	Transaction	Placement	TAP	Total	Transaction	Placement	TAP	Total
Titres cotés		1 476		1 476		683		683
Titres non cotés		121 746	25 979	147 725		111 169	26 644	137 813
Créances rattachées		8		8		14		14
Total		123 230	25 979	149 209		111 866	26 644	138 510

Parmi les actions et autres titres à revenu variable sont enregistrés 115 335 milliers d'euros d'OPCVM dont 57 019 milliers d'euros d'OPCVM de capitalisation au 31 décembre 2009.

Annexe aux Comptes Consolidés



4.4.2 Evolution des titres d'investissement

En milliers d'euros

	31/12/08	Achats	Cessions	Remboursements	Conversion	Décote/ surcote	Transferts	Autres	31/12/09
Effets publics									
Obligations et autres titres à revenu fixe	163 459	13 216		163 459				2	13 218
Total	163 459	13 216		163 459				2	13 218

4.5 Participations, parts dans les entreprises liées

4.5.1 Participations, parts dans les entreprises liées

En milliers d'euros

	Notes	31/12/09	31/12/08
Immobilisations financières brutes	4.5.2	820 270	800 925
Dépréciations	4.5.2	(24 931)	(3 512)
Immobilisations financières nettes	4.5.2	795 339	797 413
Participations mises en équivalence			
Écarts de conversion			
Créances rattachées et autres			
Total		795 339	797 413



4.5.2 Evolution des immobilisations financières

En milliers d'euros

	31/12/08	Augmentations	Diminutions	Conversion	Autres variations	31/12/09
Valeurs brutes						
Participations et autres titres détenus à long terme	797 016	18 603	(82)		1 304	816 841
Parts dans les entreprises liées	3 909	2 139	(2 619)			3 429
sous-total	800 925	20 742	(2 701)		1 304	820 270
Dépréciations						
Participations et autres titres à long terme	(3 252)	(21 558)	179			(24 631)
Parts dans les entreprises liées	(260)	(61)	21			(300)
sous-total	(3 512)	(21 619)	200			(24 931)
Total	797 413	(877)	(2 501)		1 304	795 339

Les parts de sociétés civiles immobilières présentées en immobilisations financières s'élèvent à 1.112 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 2824 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les participations détenues dans BPCE et BP Participations sont inscrites sur la ligne « Titres de participation » pour un montant respectif avant dépréciation de 708 560 milliers d'euros et 19 779 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre une valeur brute de la participation détenue dans la Banque Fédérale des Banques Populaires de 709 736 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Création de BPCE

Le 31 juillet 2009, après la réalisation d'apports en numéraire et d'apports partiels d'actifs en vue de la constitution de la BPCE, la BFBP — devenue BP Participations — et la CNCE — devenue CE Participations — ont respectivement transmis les titres BPCE reçus en rémunération aux Banques Populaires et aux Caisses d'Épargne afin que les deux réseaux détiennent conjointement le capital du nouvel organe central. Les titres BPCE ont été attribués à la Banque Populaire proportionnellement à sa quote-part de détention dans le capital de la BFBP, devenue BP Participations.

La transmission à l'établissement des titres BPCE rémunérant l'apport en numéraire, soit une quote-part de 13 838 milliers d'euros, constitue un dividende à concurrence de 728 milliers d'euros et une réduction du prix de revient des titres BP Participations de 13 110 milliers d'euros.

La valeur comptable des titres BPCE émis en rémunération de l'apport partiel d'actif et, par différence, celle des actions BP Participations (ex-BFBP), ont été établies en appliquant les principes définis par l'article 115-2 du Code Général des Impôts :

Annexe aux Comptes Consolidés



- détermination de la valeur comptable des actions BPCE par application à la valeur comptable des actions ordinaires BP Participations dans les livres des Banques Populaires du rapport existant, à la date de réalisation des apports, entre la valeur des titres BPCE attribués et la valeur des actions ordinaires BP Participations. Les titres BPCE ont été inscrits au bilan de l'établissement pour 692.972 milliers d'euros ;
- réduction de la valeur comptable des titres BP Participations à due concurrence ;
- maintien sans modification du prix de revient des actions de préférence BP Participations.

En milliers d'euros

	31/12/08	Réinvestissement dividendes ou rachat actions 2009	Titres issus des apports en numéraire	Titres issus de l'apport partiel d'actifs	31/12/09
Titres BPCE		1 750	13 838	692 972	19 779
Titres BP Participations (ex-BFBP)	709 736	16 125	-13 110	-692 972	708 560
Valeur brute	709 736	17 875	728	0	728 339

Valorisation de la participation détenue dans BPCE et BP Participations

Les travaux de valorisation réalisés dans le contexte de l'arrêté des comptes de l'exercice 2009 se sont traduits par une dépréciation de 19 779 milliers d'euros des titres BP Participations. Cette dépréciation est inscrite en « Gains et pertes sur actifs immobilisés ».





4.6 Immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros

	31/12/09			31/12/08		
	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes
Immobilisations d'exploitation						
Immobilisations incorporelles	20 014	(19 825)	189	19 674	(19 431)	243
- Droits au bail et fonds commerciaux	17		17	17		17
- Logiciels	19 632	(19 520)	112	19 193	(19 126)	67
- Autres	365	(305)	60	464	(305)	159
Immobilisations corporelles	52 048	(33 063)	18 985	48 710	(29 637)	19 073
- Terrains	2 186		2 186	2 086		2 086
- Constructions	26 175	(18 031)	8 144	25 250	(15 733)	9 531
- Autres	23 687	(15 032)	8 655	21 374	(13 904)	7 476
Total	72 062	(52 888)	19 174	68 384	(49 068)	19 316
Immobilisations hors exploitation	5 198		5 198	45	(3)	42
Immobilisations données en location simple non financière						
Total	77 260	(52 888)	24 372	68 429	(49 071)	19 358



Annexe aux Comptes Consolidés



4.7 Ecarts d'acquisition

4.7.1 Ecarts d'acquisition - Actif

En milliers d'euros

SOCIETES	BRUT		Dotation des écarts d'acquisition actifs				Valeurs nettes	Valeurs nettes
	2008	Variation	2009	2008	Augment.	Dimin.	2009	2008
BMF	274		274					
TOTAL	274		274					

4.7.2 Ecarts d'acquisition - Passif

En milliers d'euros

SOCIETES	BRUT		Reprise des écarts d'acquisition passifs				Valeurs nettes	Valeurs nettes
	2008	Variation	2009	2008	Augment.	Dimin.	2009	2008
BMF	1263		1263				0	0
TOTAL	1263		1263				0	0



4.8 Comptes de régularisation et autres actifs

En milliers d'euros

	31/12/09	31/12/08
Autres actifs et emplois divers	145 892	151 728
- Comptes de règlement sur opérations sur titres		
- Primes sur instruments conditionnels achetés	254	727
- Impôts différés actifs		
- Débiteurs divers	145 638	151 001
Comptes de régularisation	31 781	73 620
- Comptes d'encaissement		
- Comptes d'ajustement		16 826
- Comptes d'écart		
- Pertes potentielles sur contrats de couverture non dénoués		
- Pertes potentielles sur contrats de couverture dénoués		
- Charges constatées d'avance	7 173	3 558
- Autres comptes de régularisation	24 608	53 236
Total	177 673	225 348

4.9 Dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/09	31/12/08
Bons de caisse et bons d'épargne	818	342
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	347 950	574 799
Obligations émises		
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	227	1 224
Total	348 995	576 365

Annexe aux Comptes Consolidés



4.10 Comptes de régularisation et autres passifs

En milliers d'euros

	31/12/09	31/12/08
Autres passifs	80 721	83 264
- Comptes de règlement sur opérations sur titres		
- Primes sur instruments conditionnels vendus		
- Impôts différés passifs	38 469	44 801
- Dettes de titres		
- Crédoeurs divers	42 252	38 463
Comptes de régularisation	125 715	113 426
- Comptes d'encaissement		
- Comptes d'ajustement	5 256	
- Comptes d'écart		
- Gains potentiels sur contrats de couverture non dénoués		
- Gains potentiels sur contrats de couverture dénoués		
- Produits constatés d'avance	54 476	48 980
- Charges à payer	65 903	63 863
- Autres comptes de régularisation	80	583
Total	206 436	196 690





4.11 Provisions

4.11.1 Tableau de variations des provisions

En milliers d'euros

PROVISIONS	2008	augment.	dimin.	changement de méthode comptable	2009
Provisions pour risques de contrepartie					
Provisions sur engagements hors-bilan	33 269	9 739	-1 314		41 694
Provisions pour litiges clientèle		12			12
Autres provisions clientèle	28 218	4 963	-5 274		27 907
sous-total	61 487	14 714	-6 588		69 613
Provisions pour risques de dépréciation					
Portefeuille titre et instruments financiers à terme					
Autres	2 338		-2 338		
sous-total	2 338		-2 338		
Provisions pour charges d'exploitation					
Provisions pour engagements sociaux	6 485	178	-63		6 600
Charges d'impôts et taxes	2 432	2 890	-2 071		3 251
Autres provisions pour frais généraux futurs	9 815	3 740	-513		13 042
Autres	48	31			79
sous-total	18 780	6 839	-2 647		22 972
Total provisions pour risques et charges	82 605	21 553	-11 573		92 585



Annexe aux Comptes Consolidés



4.11.3 Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de Natixis qui s'est tenue le 24 mai 2007 a autorisé le directoire à procéder à l'attribution d'actions aux collaborateurs des trois groupes (Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Natixis).

Le 12 novembre 2007, chaque collaborateur bénéficiaire s'est ainsi vu doté, par le directoire, de droits non négociables permettant l'attribution d'actions Natixis, à l'issue d'une période de deux ans. Initialement fixé à 60, le nombre d'actions attribuées à chaque salarié a été porté à 93, afin de tenir compte des effets de l'opération d'augmentation de capital réalisée le 30 septembre 2008 par Natixis.

Chaque entité a constaté dans ses comptes une charge correspondant à la quote-part attribuée in fine à ses propres salariés refacturée par Natixis à l'issue de la période d'acquisition.

Au 31 décembre 2009, le montant constaté à ce titre s'élève à 512 milliers d'euros. La provision constituée pour couvrir cette charge a été reprise à cette occasion.

4.12 Dettes subordonnées

En milliers d'euros

	31/12/09	31/12/08
Dettes subordonnées à durée déterminée	468 794	524 367
Dettes subordonnées à durée indéterminée	118 980	118 980
Dépôts de garantie à caractère mutuel	981	854
Dettes rattachées	1 692	4 863
Total	590 447	649 064



Les dettes subordonnées ont les caractéristiques suivantes :

En milliers d'euros

Souscripteurs	Montant	Devise	Date d'émission	Prix d'émission	Taux	Majoration d'intérêts en points de base ⁽¹⁾	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêts	Date d'échéance si non indéterminée
TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE								
58 000								
MGEN	35 000	eur	31/12/98	100%	E3M	0,7	6/01/09	Ind.
BRED	23 000	eur	31/12/98	100%	E3M	0,7	6/01/09	Ind.
EMPRUNTS SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE								
60 980								
BPCE	30 490	eur	19/05/98	100,43%	E3M	0,6	27/06/08	Ind.
BPCE	30 490	eur	16/07/98	100%	E3M	0,64	16/07/08	Ind.
EMPRUNTS SUBORDONNÉS À TERME								
468 794								
BPCE	18 294	eur	16/12/97	100%	6,38			9/06/10
BPCE	30 000	eur	29/02/00	100%	E6M	0,3350		4/05/10
BPCE	16 000	eur	29/06/00	100%	E3M	0,2550		18/08/10
BPCE	6 000	eur	2/10/00	100%	E6M	0,2500		21/11/10
BPCE	9 500	eur	1/02/01	100%	E3M	0,2750		16/02/11
BPCE	50 000	eur	22/12/03	100%	E3M	0,3950		13/02/14
BPCE	35 000	eur	18/10/04	100%	E3M	0,2775		6/11/14
BPCE	8 000	eur	3/10/05	100%	E3M	0,3000		29/11/15
BPCE	20 000	eur	12/12/05	100%	E3M	0,2750		5/01/16
BPVF	20 000	eur	19/12/05	100%	E3M	0,4150		19/12/15
BPCE	17 000	eur	23/05/06	100%	E3M	0,1800		22/07/16
BPCE	35 000	eur	19/02/07	100%	E3M	0,1950		13/03/17
BPCE	40 000	eur	25/06/07	99,677%	E3M	0,3350		10/07/17
BPBFC	10 000	eur	27/06/07	100%	E3M	0,3350	27/09/12	27/06/17
BPOcc	50 000	eur	27/06/07	100%	E3M	0,3350	27/09/12	27/06/17
BPPC	30 000	eur	27/06/07	100%	E3M	0,3350		27/06/17
BPCE	35 000	eur	7/11/07	100%	E3M	0,1950		7/12/17
BPCE	39 000	eur	28/12/07	100%	E3M	0,2950		29/01/18
DETTES RATTACHÉES								
1 692								
DÉPÔTS DE GARANTIE À CARACTÈRE MUTUEL								
981 eur								

BPVF : Banque Populaire Val de France, BPBFC : Banque Populaire Bourgogne Franche Comté, BPOcc : Banque Populaire Occitane, BPPC : Banque Populaire Provençale et Corse.

Annexe aux Comptes Consolidés



4.13 Fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'euros

	31/12/08	Augmentation	Diminution	Autres variations	31/12/09
Fonds Régionaux de Solidarité	45 896		(16 539)	(959)	28 398
Fonds de Garantie Mutuel				959	959
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	328 473	44 700			373 173
Total	374 369	44 700	(16 539)		402 530

4.14 Capitaux propres

En milliers d'euros

	CAPITAUX PROPRES : PART DU GROUPE					INTERETS MINORITAIRES
	Capital	Primes d'émission	Réserves & RAN	Écarts de réévaluation	Résultat de l'exercice	
POSITION au 31/12/2007	284 303	233 146	475 141		37 877	64 180
Variations de capital de l'entreprise consolidante	19 632					
Résultat consolidé de l'exercice N-1			37 877		-37 877	
Résultat consolidé de l'exercice					43 197	2 331
Distribution de l'exercice			-12 563			
Déconsolidation de parnassienne de crédit						-585
Autres variations			5			45
POSITION au 31/12/2008	303 935	233 146	500 460		43 197	65 971
Variations de capital de l'entreprise consolidante	10 244					
Résultat consolidé de l'exercice N-1			43 197		-43 197	
Résultat consolidé de l'exercice					48 766	1 224
Distribution de l'exercice			-11 570			
Autres variations		544	-441			-10 233
POSITION au 31/12/2009	314 179	233 690	531 646		48 766	56 962



4.15 Durée résiduelle des emplois et ressources

Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées.

En milliers d'euros

	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Indéterminé	Brut	Dépréciation	TOTAL 31/12/09
Créances sur établissements de crédit	127 582	410 000	30 000	973		568 555		568 555
Opérations avec la clientèle	291 562	784 818	2 741 091	4 068 824	3 172	7 889 467		7 889 467
Obligations et autres titres à revenu fixe	278 813	34 000	240 333	88 463	7 690	649 299	(4 368)	644 931
Total des emplois	697 957	1 228 818	3 011 424	4 158 260	10 862	9 107 321	(4 368)	9 102 953
Dettes envers établissements de crédit	2 577 356	530 000	230 770	456 000				3 794 126
Opérations avec la clientèle	49 120	133	1 710 49	13 755				234 057
Dettes représentées par un titre	150 018	5 250	163 500	30 000				348 768
Dettes subordonnées		70 294	94 500	304 000	118 980			587 774
Total des ressources	2 776 494	605 677	659 819	803 755	118 980			4 964 725

Annexe aux Comptes Consolidés



Note 5 – Informations sur les postes du hors bilan et opérations assimilées

5.1 Engagements reçus et donnés

5.1.1 Engagements de financement

En milliers d'euros

Engagements de financement donnés

en faveur des établissements de crédit
en faveur de la clientèle

- Ouverture de crédits documentaires
- Autres ouvertures de crédits confirmés
- Autres engagements

Total des engagements de financement donnés

Engagements de financement reçus
d'établissements de crédit
de la clientèle

Total des engagements de financement reçus

	31/12/09	31/12/08
Engagements de financement donnés		
en faveur des établissements de crédit		
en faveur de la clientèle	393 202	426 171
- Ouverture de crédits documentaires		
- Autres ouvertures de crédits confirmés	382 122	416 468
- Autres engagements	11 080	9 703
Total des engagements de financement donnés	393 202	426 171
Engagements de financement reçus		
d'établissements de crédit		
de la clientèle		
Total des engagements de financement reçus		





5.1.2 Engagements de garantie

En milliers d'euros

	31/12/09	31/12/08
Engagements de garantie donnés		
D'ordre d'établissements de crédit	3 419	3 410
- confirmation d'ouverture de crédits documentaires		
- autres garanties	3 419	3 410
D'ordre de la clientèle	10 557 927	10 507 284
- cautions immobilières		
- cautions administratives et fiscales		
- autres cautions et avals donnés	10 473 326	10 429 666
- autres garanties données	84 601	77 618
Total des engagements de garantie donnés	10 561 346	10 510 694
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	25	26
Total des engagements de garantie	25	26

5.1.3 Autres engagements ne figurant pas au hors bilan

Au 31 décembre 2009, les créances données en garantie dans le cadre des dispositifs de refinancement incluent plus particulièrement :

- 253 492 milliers d'euros de créances nanties auprès de la SFEF contre 49 248 milliers d'euros au 31 décembre 2008,

Les autres engagements concernent des obligations Amaren données en garantie à la Société Générale pour un montant de 46 219 milliers d'euros.

Annexe aux Comptes Consolidés



5.2 Opérations sur instruments financiers à terme

5.2.1 Engagements sur instruments financiers et change à terme

En milliers d'euros

	31/12/09			31/12/08				
	Couverture		Autres opérations	Total	Couverture		Autres opérations	Total
	notionnel	Juste valeur			notionnel	Juste valeur		
Opérations fermes								
Opérations sur marchés organisés								
Contrats de taux								
Contrats de change								
Autres contrats								
Opérations de gré à gré								
Accords de taux futurs								
Swaps de taux	3 346 640	(32 125)		3 346 640	3 707 181	(18 981)		3 707 181
Swaps cambistes								
Swaps financiers de devises	204 639	(2 380)		204 639	182 556	17 411		182 556
Autres contrats de change								
Autres contrats à terme								
Total opérations fermes	3 551 279	(34 505)		3 551 279	3 889 737	(1 570)		3 889 737
Opérations conditionnelles								
Opérations sur marchés organisés								
Options de taux								
Options de change								
Autres options								
Opérations de gré à gré								
Options de taux	950 000	(8 467)		950 000	1 520 000	(6 513)		1 520 000
Options de change								
Autres options								
Total opérations conditionnelles	950 000	(8 467)		950 000	1 520 000	(6 513)		1 520 000
Total instruments financiers et change à terme	4 501 279	(42 972)		4 501 279	5 409 737	(8 083)		5 409 737



Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du Groupe CASDEN Banque Populaire sur les marchés d'instruments financiers à la clôture de l'exercice et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Les engagements sur instruments de taux d'intérêt négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de taux pour les opérations à terme ferme et sur des contrats de garantie de taux pour les opérations conditionnelles.

Les engagements sur instruments de cours de change négociés sur des marchés de gré à gré portent essentiellement sur des swaps de devises.

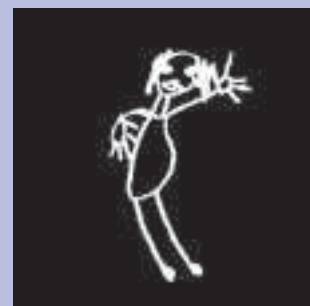
5.2.2 Ventilation par type de portefeuille des instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur un marché de gré à gré

En milliers d'euros

	31/12/09					31/12/08				
	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total	Micro couverture	Macro couverture	Position ouverte isolée	Gestion spécialisée	Total
Opérations fermes	916 049	2 635 230			3 551 279	1 029 966	2 859 771			3 889 737
Accords de taux futurs										
Swaps de taux	711 410	2 635 230			3 346 640	847 410	2 859 771			3 707 181
Swaps financiers de devises	204 639				204 639	182 556				182 556
Autres contrats à terme de taux				—					—	
Opérations conditionnelles		950 000			950 000	1 520 000				1 520 000
Options de taux		950 000			950 000	1 520 000				1 520 000
Total	916 049	3 585 230			4 501 279	1 029 966	4 379 771			5 409 737

Il n'y a pas eu de transferts d'opérations vers un autre portefeuille au cours de l'exercice.

Annexe aux Comptes Consolidés



5.2.3 Durée résiduelle des engagements sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros

	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/09
Opérations sur marchés organisés				
Opérations fermes				
Opérations conditionnelles				
Opérations sur marchés de gré à gré				
Opérations fermes	653 487	2 239 176	658 616	3 551 279
Opérations conditionnelles	750 000	200 000		950 000
Total	1 403 487	2 439 176	658 616	4 501 279

Note 6 – Informations sur le compte de résultat

6.1 Intérêts, produits et charges assimilés

En milliers d'euros

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations avec les établissements de crédit	(167 005)	57 091	(109 914)	(242 538)	95 790	(146 748)
Opérations avec la clientèle	(42 085)	340 811	298 726	(48 951)	322 751	273 800
Opérations de crédit bail		40 473	40 473		28 015	28 015
Obligations et autres titres à revenu fixe	(23 415)	14 699	(8 716)	(51 022)	29 485	(21 537)
Opérations de macro-couverture dotations nettes aux prov sur intérêts douteux	(104 308)	55 318	(48 990)	(75 049)	86 833	11 784
		466	466		758	758
Total	(336 813)	508 858	172 045	(417 560)	563 632	146 072



6.2 Revenus des titres à revenu variable

En milliers d'euros

	Exercice 2009	Exercice 2008
Actions et autres titres à revenu variable	2 744	3 006
Participations et autres titres détenus à long terme	1 249	2 195
Parts dans les entreprises liées	19 433	33 512
Total	23 426	38 713

6.3 Commissions

En milliers d'euros

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Opérations de trésorerie et interbancaire	(7 130)	0	(7 130)	(6 427)	0	(6 427)
Opérations avec la clientèle	(159)	17 093	16 934	(507)	18 249	17 742
Opérations sur titres	(20)	96	76	0	102	102
Opérations sur moyens de paiement	(773)	1 244	471	(551)	1 039	488
Opérations de change	0	0	0	0	0	0
Engagements hors-bilan	(1)	12 555	12 554	0	12 281	12 281
Prestations de services financiers	(1)	1 678	1 677	(37)	2 282	2 245
Activités de conseil	0	0	0	0	0	0
Total	(8 084)	32 666	24 582	(7 522)	33 953	26 431

Annexe aux Comptes Consolidés



6.4 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

En milliers d'euros

	Exercice 2009	Exercice 2008
Titres de transaction	0	0
Opérations de change	(2 491)	1 484
Instruments financiers à terme	0	(76)
Total	(2 491)	1 408

6.5 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

En milliers d'euros

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Placement	TAP	Total	Placement	TAP	Total
Dépréciations						
- Dotations	(12 442)	(3 199)	(15 641)	(32 975)	(438)	(33 413)
- Reprises	25 809	393	26 202	8 988	62	9 050
Résultat de cession	(1 140)	0	(1 140)	2 649	(129)	2 520
Autres éléments	(2 889)	0	(2 889)	(1 909)	0	(1 909)
Total	9 338	(2 806)	6 532	(23 247)	(505)	(23 752)





6.6 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En milliers d'euros

	Exercice 2009			Exercice 2008		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Quote-part d'opérations faites en commun	0		0			
Refacturations de charges et produits bancaires	(47)		(47)	(520)		(520)
Opérations de crédit-bail et location financière	0		0			0
- Résultats de cession		1777	1777			0
- Dépréciations		2545	2545	(206)		(206)
- Autres produits et charges		199	199		236	236
Sous-total	(47)	4 521	4 474	(726)	236	(490)
Opérations de location simple						
- Résultats de cession						
- Dépréciations						
- Autres produits et charges						
Sous-total						
Autres produits et charges accessoires	(21421)	986	(20435)	(15597)	2513	(13084)
Total	(21468)	5 507	(15961)	(16323)	2749	(13574)

Les rémunérations versées en 2009 aux organes de direction s'élèvent à 355 milliers d'euros.



Annexe aux Comptes Consolidés



6.7 Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	Exercice 2009	Exercice 2008
Frais de personnel		
Salaires et traitements	(19 305)	(19 131)
Charges de retraite et assimilées (1)	(2 888)	(2 489)
Autres charges sociales	(6 792)	(6 672)
Intéressement des salariés	(1 625)	(1 415)
Participation des salariés	(1 973)	(1 625)
Impôts et taxes liés aux rémunérations	(1 924)	(2 005)
Total « Frais de personnel »	(34 507)	(33 337)
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	(4 140)	(3 131)
Autres charges générales d'exploitation	(39 514)	(34 603)
Total « Autres charges d'exploitation »	(43 654)	(37 734)
Total	(78 161)	(71 071)

(1) incluant les dotations, utilisations et reprises de provisions pour engagements sociaux (note 4.11.3)

L'effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice, ventilé par catégories professionnelles est le suivant: 118 cadres et 391 non cadres, soit un total de 509 personnes.



6.8 Coût du risque

En milliers d'euros

	Exercice 2009					Exercice 2008				
	Dotations	Reprises	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net	Dotations	Reprises	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net
Dépréciations										
Interbancaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle	(70 985)	62 215	(352)	176	(8 946)	(54 396)	56 976	(351)	230	2 459
Titres et débiteurs divers	(2 467)	2	1	0	(2 464)	(153)		0	0	(153)
	(73 452)	62 217	(351)	176	(11 410)	(54 549)	56 976	(351)	230	2 306
Provisions										
Engagements hors-bilan	(9 739)	1 315	-	-	(8 424)	(33 631)	2 199	-	-	(31 432)
Provisions pour risques clientèle	(4 975)	5 273	-	-	298	(3 180)	4 018	-	-	838
Provisions risques-pays	0	0	-	-	0	0	0	-	-	0
	(14 714)	6 588	-	-	(8 126)	(36 811)	6 217	-	-	(30 594)
Total	(88 166)	68 805	(351)	176	(19 536)	(91 360)	63 193	(351)	230	(28 288)

6.9 Néant

6.10 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers d'euros

	Exercice 2009				Exercice 2008			
	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Participations et autres titres à long terme	Titres d'investissement	Immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Dépréciations								
- Dotations	(21 618)		-	(21 618)	(1 949)		-	(1 949)
- Reprises	200		-	200	480		-	480
Résultat de cession	(25)		195	170	(325)		107	(218)
Total	(21 443)		195	(21 248)	(1 794)		107	(1 687)

Annexe aux Comptes Consolidés



6.11 Résultat exceptionnel

Aucun résultat exceptionnel n'a été comptabilisé au cours de l'exercice 2009.

6.12 Impôt sur les bénéfices

La CASDEN Banque Populaire est membre du groupe fiscal constitué par BP participations.

6.12.1 Réconciliation entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique

La réconciliation entre la charge d'impôts comptabilisée et la charge d'impôts théorique du Groupe est la suivante :

	RATIONALISATION DE L'IMPOT	2009
+	Résultat net consolidé	49 990
+	Impôt de l'exercice	8 146
+/-	différences fiscales permanentes hors IS	14 000
+/-	retraitements consolidés permanents	3 180
-	Résultat des sociétés en équivalence	0
=	Résultat fiscal consolidé (B)	75 316
x	taux d'impôt théorique	33,33 %
=	Impôt théorique	-25 105
+	Effets de l'intégration fiscale	4 477
+	Contributions exceptionnelles	-548
+	Redressements fiscaux	-156
+	Différences de taux TOM	-931
+	Utilisation des déficits antérieurs	0
+	déficit fiscal	-4 080
+	Correction sur exercice antérieur	-1 234
+	regularisation ID gie fiscaux	18 890
+	Défiscalisation des parts Capi rachetées	735
+	Crédit d'impôt	337
+	Autres	-530
+	Effets variation taux d'impôt	0
=	Charge d'impôt consolidée de l'exercice (A)	-8 146
	dont: - impôt exigible	-14 478
	- impôt différé	6 332



6.12.2 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés par nature

En milliers d'euros

	31/12/09	31/12/08
DECALAGES TEMPORAIRES	8 202	25 661
Provisions pour retraite	(1946)	(1960)
Provision Épargne Logement	(26)	(16)
Provision médaille du travail non déduite	(40)	
Participation des salariés	(685)	(551)
Plus-values latentes sur OPCVM	(15 461)	(19 023)
fiscalisation du résultat du fcp Capitalisation CT	33 320	33 334
Cession interne	(705)	(524)
Provisions non déduites	(8 477)	(8 758)
Provisions TVA	(747)	
provision R & C réserve latente	0	921
CRC 2002-03 (effet tps s/provisions)	(868)	(753)
CRC 2002-10 (amortissements)		(13)
Organic	(307)	(254)
GIE fiscaux	3 642	22 618
Crédit bail: construction	713	751
Autres éléments	(211)	(111)
AUTRES DECALAGES	30 266	19 140
Réserve latente sur crédit-bail et location simple	21 683	10 557
Décalages bilantiels Long Terme	0	0
Décalages bilantiels Court Terme	8 583	8 583
Déficits ordinaires et ARD		
Total des sources brutes d'impôts différés	38 468	44 801
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence		
Total des sources nettes d'Impôts différés	38 468	44 801
Impôts différés total comptabilisés	38 468	44 801
dont:		
- impôt différé actif	(29 473)	(31 963)
- impôt différé passif	67 941	76 764

En 2009, une régularisation de la base fiscale des Gie fiscaux a généré une reprise des impôts différés passifs pour un montant de 19 208 milliers d'euros.

Annexe aux Comptes Consolidés



Note 7 – Périmètre de consolidation

7.1 Périmètre de consolidation

DENOMINATION SOCIALE	ETS FRANCAIS	METHODE	TAUX DE CONTROLE		TAUX D'INTERET	
			31/12/09	31/12/08	31/12/09	31/12/08
ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
CASDEN BANQUE POPULAIRE	X	M	100,00	100,00	100,00	100,00
BANQUE MONETAIRE ET FINANCIERE (BMF)	X	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
ENTREPRISES A CARACTERE FINANCIER						
PARNASSE FINANCE	X	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
CAPITALISATION COURT TERME N°1 FCP	X	IG	64,38	61,02	64,38	61,02
SOCIETE DE GESTION ET DE TRANSACTION IMMOBILIERE (SGTI)	X	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
MOUVEMENTS DE PERIMETRE AU COURS DE L'EXERCICE 2009			aucun			



Bénin

Au Bénin, l'enseignement primaire est obligatoire de 6 à 11 ans et le principe de la gratuité de l'enseignement primaire et maternel est acquis depuis 2006. L'enseignement public est neutre: la neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élèves.

La loi d'orientation de l'Éducation Nationale (loi n°2003-17 du 17 octobre 2003) précise et insiste sur le principe que l'école doit permettre à tous d'avoir accès à la culture, à la science et au savoir. Une plus grande attention devrait cependant être accordée à l'éducation des filles, des personnes et enfants en situation difficile, des enfants des zones déshéritées et des groupes vulnérables.

Les objectifs de l'École béninoise sont définis suivant trois grands axes:

- former des adultes performants dotés d'esprit d'ini-

tiative, ayant le goût de la recherche, capables de s'auto employer, de créer des emplois et de contribuer ainsi efficacement au développement du pays;

- former des adultes techniquement compétents et humainement équilibrés;

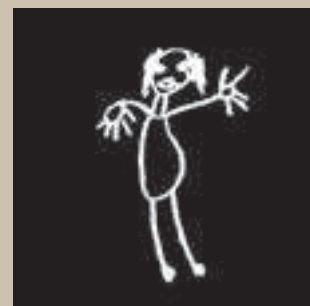
- servir de moyen de transformation de la Société.

Le Bénin a adhéré aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et donc à l'éducation pour tous (100 % de scolarisés) d'ici l'an 2015.

Chiffres :

Espérance de vie (2008)	58.56 ans
Taux de natalité (2008)	39.80 ‰
Indice de fécondité (2008)	5.57 enfants/femme
Taux de mortalité (2008)	9.69 ‰
Taux de mortalité infantile (2008)	66.20 ‰
Taux d'alphabétisation (2007)	40.50 %

Comptes Sociaux



BILAN PUBLIABLE CASDEN

ACTIF *En milliers d'euros*

	31/12/09	31/12/08
CAISSES, BANQUES CENTRALES	13 373	12 101
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 021 232	794 686
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	8 031 577	7 958 236
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	248 398	290 744
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	144 868	132 018
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	711 106	711 316
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	98 569	98 644
OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	189	243
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	18 665	16 899
AUTRES ACTIFS	33 149	50 267
COMPTES DE REGULARISATION	99 938	117 299

TOTAL DE L'ACTIF

10 421 064 **10 182 453**

PASSIF *En milliers d'euros*

	31/12/09	31/12/08
BANQUES CENTRALES	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 815 656	4 002 079
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3 997 872	3 356 654
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	348 995	579 565
AUTRES PASSIFS	41 469	18 653
COMPTES DE REGULARISATION	105 041	99 033
PROVISIONS	94 756	80 146
DETTES SUBORDONNEES	783 476	843 874
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)	398 830	370 669
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	834 969	831 780
Capital souscrit	392 190	392 190
Primes d'émission	233 690	233 146
Réserves	188 985	187 741
Ecart de réévaluation	0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement	4 095	3 784
Report à nouveau	215	45
Résultat de l'exercice (+/-)	15 794	14 874

TOTAL DU PASSIF

10 421 064 **10 182 453**



HORS BILAN

En milliers d'euros

ENGAGEMENTS DONNÉS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT
ENGAGEMENTS DE GARANTIE
ENGAGEMENTS SUR TITRES

	31/12/09	31/12/08
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	387 136	602 421
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	10 579 995	10 531 496
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

En milliers d'euros

ENGAGEMENTS REÇUS

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT
ENGAGEMENTS DE GARANTIE
ENGAGEMENTS SUR TITRES

	31/12/09	31/12/08
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	1 175 122	26
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0



Comptes Sociaux



COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	Exercice 2009	Exercice 2008
Intérêts et produits assimilés	458 854	514 668
Intérêts et charges assimilées	-336 982	-425 900
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	0	0
Revenus des titres à revenu variable	18 978	33 109
Commissions (produits)	32 283	33 421
Commissions (charges)	-8 167	-7 485
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	-76
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	9 690	-20 530
Autres produits d'exploitation bancaire	940	2 340
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 790	-1 931
PRODUIT NET BANCAIRE	173 806	127 616
Charges générales d'exploitation	-72 329	-68 346
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 717	-2 155
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	98 760	57 115
Coût du risque	-17 604	-29 168
RESULTAT D'EXPLOITATION	81 156	27 947
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-19 886	-1 321
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	61 270	26 626
Résultat exceptionnel	-33	2
Impôt sur les bénéfices	-16 971	7 034
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées	-28 472	-18 788
RESULTAT NET	15 794	14 874

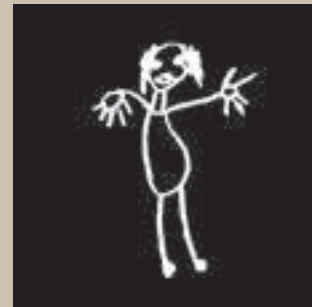


5 DERNIERS EXERCICES

NATURES DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
I.- Situation financière en fin d'exercice :					
a) CAPITAL SOCIAL	193 718 184 €	292 187 500 €	292 187 500 €	392 190 000 €	392 190 000 €
b1) NOMBRE DE PARTS SOCIALES	24 214 773	34 375 000	27 500 000	36 912 000	36 912 000
b2) NOMBRE DE CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT	0	0	6 875 000	9 228 000	9 228 000
c) NOMBRE D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS	0	0	0	0	0
II.- Résultat global des opérations effectives :					
a) CHIFFRE D'AFFAIRES HT	366 676 227 €	393 455 609 €	548 482 919 €	583 194 059 €	510 488 653 €
b) RESULTAT AVANT IMPOTS/ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	65 927 000 €	68 761 000 €	78 915 896 €	81 244 190 €	91 113 617 €
c) IMPOTS SUR LES BENEFICES	15 646 545 €	26 200 366 €	15 166 284 €	-7 033 829 €	16 971 161 €
d) RESULTAT APRES IMPOTS/ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS (1)	13 681 037 €	11 209 138 €	14 128 733 €	14 873 711 €	15 794 105 €
e1) INTERETS DISTRIBUES AUX SOCIETAIRES	5 605 700 €	6 095 700 €	8 126 000 €	9 768 441 €	10 001 864 €
e2) REMUNERATION DES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT			4 850 760 €	3 695 880 €	4 614 000 €
III.- Résultat des opérations réduit à une seule part de capital (2) :					
a) RESULTAT APRES IMPOTS MAIS AVANT DOTATIONS AUX AMORT. & PROVISIONS	2,08 €	1,24 €	1,85 €	1,91 €	1,61 €
b) RESULTAT APRES IMPOTS/ DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	0,56 €	0,33 €	0,41 €	0,32 €	0,34 €
c1) INTERET AUX PARTS SOCIALES	0,240 €	0,255 €	0,297 €	0,297 €	0,272 €
c2) REMUNERATION DES CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT			0,71 €	0,40 €	0,50 €
IV.- Personnel :					
a) NOMBRE MOYEN DE SALARIES	496	493	504	506	501
b) MONTANT DE LA MASSE SALARIALE	15 873 162 €	16 577 621 €	17 744 217 €	17 389 288 €	17 731 478 €
c) MONTANT DES SOMMES VERSEES AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX	2 579 407 €	2 731 010 €	2 885 475 €	2 961 705 €	2 957 866 €

(1) Le résultat indiqué ici s'entend après dotation de provision pour risques bancaires généraux
2005 = 24 200 000 ; 2006 = 33 600 000 ; 2007 = 42 968 782 ; 2008 = 18 400 000 ; 2009 = 44 700 000
(2) Reprend le nombre de parts sociales et de certificats d'investissement

Comptes Sociaux



DETTES FOURNISSEURS EN EUROS

au 31 décembre 2008

au 31 décembre 2009

	A 30 JOURS
EYETEC	11 534,71
GPV	13 769,25
HELLIN	2 290,34
HNSERVICES	3 779,36
MEDIAPOST	3 681,76
PROSODIE	885,04
ORANGE	52,62
TELECNOIS	27 810,41
RENAULTBRIE	299,00
RIESTER	1 247,00
SQLI	11 957,01
BRESTLOT3638	128,82
BFBP	1 275,88
ROTOOUEST	6 207,24
GLI75010	8 073,00
THORAX	286,86

93 278,30

	A 30 JOURS
CSAFACTOR	13 455,00
OMEN	470,39
OPENWIDE	1 076,40
PROSODIE	3 468,40
ORANGE	132,76
TELECNOIS	27 573,92
SACEF	12 987,36
SODEXHO	180,98
BRESTLOT3638	130,18
SPIE92245	18 760,81
OGPPECRAN	15 308,80
COHERIS	65 780,00
REIS	3 809,26
CITROENPACHA	612,64
ETES77130	399,58

164 146,48





Moldavie

La République de Moldavie est un pays essentiellement rural. La densité moyenne est de 116 habitants par km². La région est au carrefour de deux cultures, latine et slave, qui font sa richesse.

Les langues d'instruction sont le roumain et le russe. 70 % de la population est bilingue (moldave/roumain-russe).

Parmi les langues étrangères pratiquées en Moldavie, le français arrive encore en tête, suivi de l'anglais, et plus loin, de l'italien et de l'allemand.

La pratique du français tend cependant à reculer depuis quelques années, principalement dans les centres urbains et chez les jeunes, même si, selon le ministère de l'Éducation Nationale moldave, plus de 53 % de la population scolaire apprendrait toujours le français en première langue étrangère.

L'Ambassade de France mène des actions fortes en ce domaine afin de préserver la pratique du français en Moldavie, mettant en avant l'atout de la pratique de cette langue en termes économiques - la France est l'un des tous premiers investisseurs dans ce pays -

L'éducation publique est gratuite et est dispensée par une large diversité de structures.

Chiffres :

Espérance de vie (2009)	70.8 ans
Taux de natalité (2009)	11.12 ‰
Indice de fécondité (2009)	1.27 enfants/femme
Taux de mortalité (2009)	10.78 ‰
Taux de mortalité infantile (2008)	13.13 ‰
Taux d'alphabétisation (2007)	99.10 %

Résolutions Soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire



PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le Conseil d'Administration propose, dans la première résolution, l'approbation par l'Assemblée des comptes sociaux de la Banque pour 2009.

La seconde résolution a pour objet d'arrêter le capital social à 392 190 000 €.

L'Assemblée est appelée, dans la troisième résolution, à approuver les comptes consolidés.

La quatrième résolution a pour objet d'approuver les conventions réglementées.

Trois conventions réglementées ont été signées en 2009 et portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes de la CASDEN. En effet, afin d'optimiser ses conditions de refinancement, la CASDEN a adhéré au programme d'émission d'obligations sécurisées (Covered Bonds) du Groupe BPCE. Par ailleurs, deux conventions d'intégration fiscale ont été signées en 2009 ; l'une avec BP PARTICIPATIONS applicable pour l'année 2009 et l'autre avec BPCE applicable à partir de 2010.

Résultant de la première résolution, le Conseil propose à l'Assemblée, dans une cinquième résolution, l'affectation du total distribuable d'un montant de 16 009 184,80 € formé par le résultat de l'exercice (15 794 105,39 €) et par le report à nouveau de l'exercice précédent (215 079,41 €)

Outre l'affectation à la réserve légale et réserve générale, il est proposé un intérêt aux Parts Sociales au taux de 3,2 % au titre de l'exercice 2009 (soit 0,272 € avant prélèvements sociaux) pour une Part de 8,50 €. Il est rappelé que cet intérêt ouvre intégralement droit à l'abattement de 40 % pour les Sociétaires personnes physiques n'ayant pas opté pour le Prélèvement Forfaitaire Libératoire. En outre, il est à noter que l'intérêt des Parts Sociales est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession de Parts.

Par ailleurs, aux termes de la loi, le taux de rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI) doit être au moins égal au taux de rémunération versé aux Parts Sociales. Ainsi, aux termes du contrat d'émission desdits CCI, la politique de distribution des dividendes doit donner aux CCI un taux de distribution d'un niveau conforme à celui des pratiques du marché. Le Conseil propose à l'Assemblée d'attribuer aux 9 228 000 CCI détenus par Natixis une rémunération de 4 614 000€, soit 0,50 € par certificat.

Le Conseil attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que la rémunération nominale exprimée par CCI ne tient pas compte de la prime d'émission perçue par la CASDEN au moment de l'émission des CCI, prime d'émission qui ne donne lieu à aucune rémunération.

Le paiement des intérêts aux Parts Sociales et du dividende distribué pour les CCI sera effectué à compter du 1er juillet 2010.

La sixième résolution correspond aux pouvoirs donnés en vue des formalités.





PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- des comptes annuels de l'exercice 2009,
- du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes,

approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat, l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Capital social

L'Assemblée Générale, prenant acte des comptes annuels de l'exercice 2009, arrête le capital social, au 31 décembre 2009, à la somme de 392.190.000 €. Ce capital social est composé de :

Parts Sociales 313.752.000 €
Certificats Coopératifs
d'Investissement 78.438.000 €

TROISIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- des comptes consolidés de l'exercice 2009,
- du rapport de gestion du Conseil d'Administration correspondant,
- du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes,

approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui ont été présentés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

CINQUIÈME RÉOLUTION

Affectation du Résultat

L'Assemblée Générale constate que l'exercice 2009 présente :

un résultat bénéficiaire de 15.794.105,39 €
qui, augmenté du report à nouveau
de l'exercice précédent de 215.079,41 €
forme un total de 16.009.184,80 €

et décide de l'affecter comme suit, conformément à la proposition du Conseil d'administration :

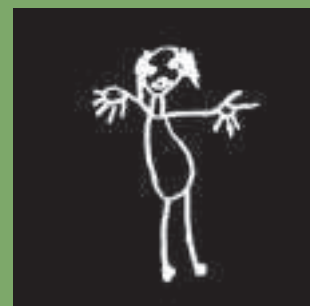
- réserve légale 789.706,00 €
- réserve générale 550.000,00 €
- intérêts aux Parts Sociales 10.001.863,80 €
- rémunération des CCI 4.614.000,00 €
- report à nouveau 53.615,00 €

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, la mise en distribution de l'intérêt aux Parts Sociales au taux de 3,2 % au titre de l'exercice 2009 (soit 0,272 € avant prélèvements sociaux) pour une part de 8,50 €. Cet intérêt ouvre intégralement droit à abattement de 40 % pour les Sociétaires personnes physiques, n'ayant pas opté pour le Prélèvement Forfaitaire Libératoire. Il est rappelé en outre que l'intérêt des Parts Sociales est calculé proportionnellement au nombre de mois entiers de possession de Parts.

En outre, l'Assemblée Générale propose d'attribuer aux 9.228.000 CCI détenus par Natixis une rémunération de 4.614.000 € soit un montant de 0,50 € par titre.

Résolutions

Soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire



Sur décision du Conseil d'Administration, le paiement des intérêts aux Parts Sociales et du dividende distribué pour les CCI, sera effectué à compter du 1^{er} juillet 2010 et réalisé comme suit :

- Pour les intérêts aux Parts Sociales d'un montant supérieur ou égal à 15 euros le règlement sera effectué uniquement par virement bancaire
 - Pour les intérêts inférieurs à 15 euros, ou n'ayant pu être payés faute de domiciliation bancaire, les sommes correspondantes seront conservées sur un compte ouvert à cet effet. Elles pourront être débloquées sur simple demande du Sociétaire.
- Conformément à la loi, il est rappelé que les intérêts afférents aux trois exercices précédents ont été les suivants :

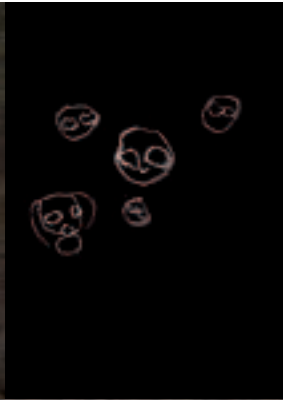
Exercice	Intérêt	Éligible à l'abattement de 40 %
2006	0,255 €	0,102 €
2007	0,297 €	0,118 €
2008	0,297 €	0,118 €

SIXIÈME RÉOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Assemblée Générale confie tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes résolutions, en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.





Madagascar

Madagascar a réformé son système éducatif en ligne avec son programme « Éducation Pour Tous » annoncé en 2003 et la réforme a commencé dans 20 circonscriptions scolaires durant l'année scolaire 2008-2009 avec l'appui de la Banque Mondiale. La réforme est fondée sur le programme général d'éducation de base qui prévoit l'intégration de la langue malagasy, et des sciences sociales et technologiques dans le cadre d'une approche plus pragmatique. La réforme prévoit que le malagasy sera la langue d'instruction pour les cinq premières années. Le français et l'anglais seront enseignés selon des méthodes adaptées à l'évolution didactique. La Banque Mondiale a soutenu la réforme au-delà de l'enseignement primaire et de l'éducation de base

en octroyant 40 millions de dollars à Madagascar, en plus de 85,1 millions de dollars précédemment prévus avec l'UNICEF.

72,1% de la population malgache vit au-dessous du seuil de pauvreté, ce qui, conjugué à un taux de fécondité très élevé, confirme le besoin urgent d'aides massives et d'actions de solidarité.

Chiffres :

Espérance de vie (2008)	62.52 ans
Taux de natalité (2008)	38.38 ‰
Indice de fécondité (2008)	5.19 enfants/femme
Taux de mortalité (2008)	8.32 ‰
Taux de mortalité infantile (2008)	55.59 ‰
Taux d'alphabétisation (2000)	70.70 %

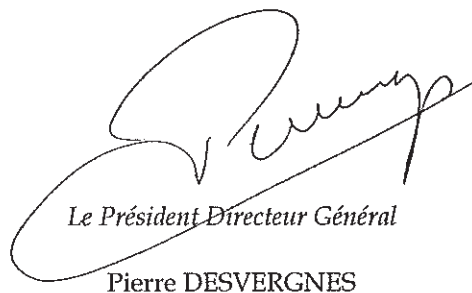
ATTESTATION

Je Soussigné,
Monsieur Pierre DESVERGNES,

Agissant en qualité de Président Directeur Général de la **CASDEN Banque Populaire**, nommé en vertu de la délibération du Conseil d'Administration de la **CASDEN Banque Populaire** qui s'est tenu en date du 27 Mai 2009,

Atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Noisiel, le 31 Mars 2010



Le Président Directeur Général
Pierre DESVERGNES

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex

Constantin Associés
114, rue Marius AUFAN
95532 Levallois-Perret Cedex

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux Sociétaires
CASDEN BANQUE POPULAIRE
Société Anonyme
91, Cours des Roches
77185 Noisiel

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CASDEN Banque Populaire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique comporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs, ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

Dans ce contexte, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Valorisation des instruments financiers assimilés à des garanties financières et de certains titres :

Votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers assimilés à des garanties financières (note 6 IV de l'annexe) et pour la valorisation de certaines lignes du portefeuille de titres (note 2 de l'annexe), qui ne sont pas traités sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et hypothèses utilisées ainsi que la prise en compte des risques et résultats associés à ces instruments et à ces titres.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie :

Votre société comptabilise des dépréciations et des provisions pour risques pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 1 et 6 V de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations et des provisions.

Valorisation des titres de participation et autres titres détenus à long terme :

Les titres de participation et autres titres détenus à long terme, composés pour l'essentiel d'entités du groupe Banque Populaire, sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant principalement une approche fondée sur l'actif net réévalué tel que communiqué par ces dernières (note 3 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les titres du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

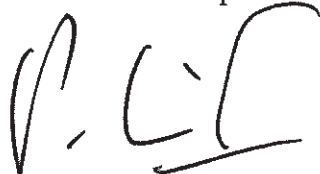
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 31 mars 2009

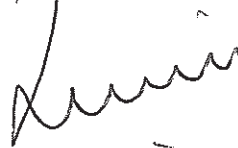
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Pierre Clavié

Constantin Associés



Brigitte Drême

CONSTANTIN ASSOCIES
114, rue Marius AUFAN
92532 – Levallois-Perret Cedex

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63, rue de Villiers
92208 – Neuilly-sur-Seine Cedex

CASDEN BANQUE POPULAIRE

Société Anonyme
77, cours des Roches
77186 - Noisiel

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Convention cadre relative au Programme Covered bond avec le Groupe BPCE

Votre Conseil a autorisé lors de sa séance du 27 mai 2009 :

- la signature de l'acte d'adhésion à la convention cadre du Programme Covered Bonds avec le Groupe BPCE ;
- la signature, dans le cadre de la convention cadre, d'un avenant de mise à jour des cautions intra-groupes à la convention cadre du Programme Covered bonds.

La signature est intervenue le 13 novembre 2009.

La Casden Banque Populaire n'a pas utilisé ce dispositif au cours de l'exercice 2009.

Personne concernée :

- Pierre Desvergnès : Président-Directeur général de Casden Banque Populaire et membre du Conseil de Surveillance de BPCE.

2. Convention d'intégration fiscale avec BP Participations (ex-BFBP)

Votre Conseil a autorisé lors de sa séance du 15 décembre 2009 la signature d'une convention d'intégration fiscale avec BP Participations (Ex-BFBP).

La convention, signée le 31 décembre 2009, a été appliquée en 2009.

Selon la convention, le coût de sortie du Groupe d'intégration fiscale Casden Banque Populaire au 1^{er} janvier 2009 est pris en charge par le groupe BPCE. Aussi, aucune somme n'est enregistrée à ce titre en 2009 dans les comptes de la Casden.

Personne concernée :

- Pierre Desvergnès : Président-Directeur général de Casden Banque Populaire et administrateur de BP Participations.

3. Convention d'intégration fiscale avec le Groupe BPCE

Votre Conseil a autorisé lors de sa séance du 15 décembre 2009 la signature d'une convention d'intégration fiscale avec BPCE.

La convention, signée le 4 janvier 2010, ne produira d'effets qu'à compter du 1^{er} janvier 2010.

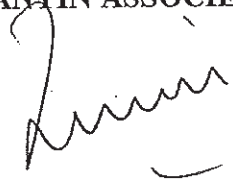
Personne concernée

- Pierre Desvergnès : Président-Directeur général de Casden Banque Populaire et membre du Conseil de Surveillance de BPCE

Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2010

Les commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIES



Brigitte Drême

PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit



Agnès Hussherr

CONSTANTIN ASSOCIES
114, rue Marius AUFAN
92532 – Levallois-Perret Cedex

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63, rue de Villiers
92208 – Neuilly-sur-Seine Cedex

CASDEN BANQUE POPULAIRE

Société Anonyme

91, cours des Roches
77186 - NOISIEL

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CASDEN BANQUE POPULAIRE, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. La très grande volatilité sur les marchés financiers demeurés actifs, la raréfaction des transactions sur des marchés financiers devenus inactifs ainsi que le manque de visibilité sur le futur créent des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables.

Dans ce contexte, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

- Votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers assimilés à des garanties financières (note XVII.4 de l'annexe) et pour la valorisation de certaines lignes du portefeuille de titres (note XV.A de l'annexe), qui ne sont pas traités sur des marchés actifs. Nos travaux ont consisté à revoir le dispositif de contrôle des modèles utilisés, à apprécier les données et hypothèses utilisées ainsi que la prise en compte des risques et résultats associés à ces instruments et à ces titres.
- La couverture des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : votre société enregistre des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (note XI de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification et au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et dépréciations.
- Les titres de participation, les parts dans les entreprises liées et les autres titres détenus à long terme, composés pour l'essentiel d'entités du groupe Banque Populaire, sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant principalement une approche fondée sur l'actif net réévalué tel que communiqué par ces dernières (note XV.C de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les titres du portefeuille.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2009

Les commissaires aux comptes

CONSTANTIN ASSOCIES



Brigitte DREME

PRICEWATERHOUSE COOPERS Audit



Pierre CLAVIE